PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

DOCUMENT DE PROJET

République Démocratique du Congo

Intitulé du projet: **Projet d'appui pour la Mise en Œuvre de la Contribution Déterminée Nationale (CDN) en République Démocratique du Congo**

Numéro du projet:

Partenaire de réalisation : Ministère de l'Environnement & Développement Durable/Direction du Développement Durable

Autres partenaires impliqués : Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Energie et Ressources Hydrauliques, Ministère du Genre et Famille, Ministère du Plan, Ministère de Développement Rural, Ministère des Transports, Ministère de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Aménagement du Territoire, Ministère des Infrastructures, Ministère de la santé, etc.

Date de début :juillet 2019 **Date de fin :** 31 Septembre 2021 **Date du CLAP:** 19 juillet 2019

Description succincte

La République Démocratique du Congo (RDC) est un pays bien doté en biodiversité et autres ressources naturelles, lui conférant de grandes potentialités forestières, minérales, énergétiques, en terres agricoles et en eaux douces (lacs et rivières). Cependant, c'est l'un des pays le plus pauvre de la planète, avec un indice de développement humain parmi les plus bas au monde (0.435 en 2016).

La RDC a signé l'Accord de Paris en Avril 2016, et l'a ratifié en décembre 2017. Ce pays en développement s'est fixé, dans le cadre de sa Contribution Déterminée à l'échelle Nationale (CDN), l'ambition de réduire de 17 % l'intensité de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) entre 2020 et 2030, dans les secteurs « Agriculture, Foresterie et Autres utilisations des terres » et « Energie ».

Il sied malheureusement de constater que les préoccupations des changements climatiques ne sont pas suffisamment prises en compte dans les politiques sectorielles. **C'est pourquoi, à travers ce projet de mise en œuvre de la CDN, des synergies seront recherchées** en vue de **son appropriation par toutes les parties prenantes** afin de réduire l'intensité des émissions des GES du pays tout en créant des co-bénéfices du développement durable et de lutte contre la pauvreté, en améliorant le niveau de vie des populations.

Aussi, ce projet s'occupera du renforcement de capacités des parties prenantes et travaillera en synergie avec les programmes d'atténuation en cours ; entre autres, avec les programmes qui adressent les moteurs de la déforestation (secteur « Forêt » - REDD+); avec les programmes d'énergie durable pour tous d'ici 2030 (SE4All) (secteur « Energie ») ; et avec le programme d'investissement agricole et ceux luttant contre l'agriculture itinérante sur brûlis, (secteur « Agriculture »). Il sera également en synergie avec les programmes et plan d'adaptation en cours, dont l'amélioration des conditions de productivité des femmes face aux adversités climatiques.

Le projet vise les produits suivants : (a) une feuille de route tracée et une gouvernance intersectorielle intégrée & coordonnée de la préparation de la RDC à la mise en œuvre de sa contribution déterminée à l'échelle nationale; (b) un système MRV robuste mettant en valeur les rôles et responsabilités des secteurs Agricole, Energie et autres dans la collecte, le suivi & le rapportage des données relatives à leurs émissions respectives (MRV et benchmarks) mis en place et les capacités nécessaires renforcées; et (c) les secteurs privé & public ainsi que d'autres partenaires mobilisés en vue des investissements dans la mise en œuvre des engagements de la RDC dans sa CDN.

Ces efforts conjugués d'adaptation et d'atténuation sont censés contribuer à la transformation de la société, avec la promotion des comportements responsables concernant l'utilisation des ressources naturelles, à tous les niveaux. Ceci

en vue de renforcer la lutte contre le réchauffement climatique et ses effets pervers et cheminer, d'ici 2030, vers l'atteinte de plusieurs objectifs du développement durable (ODD) et une économie verte et inclusive. Le projet durera 24 mois.

Effet contribuant (UNDAF- /DPP, DPR ou DPM) :
Axe 2: La planification du développement et la croissance inclusive
Axe 3: Le Congo améliore la gestion de ses ressources naturelles et des bénéfices associés ainsi que des mécanismes de gestion des catastrophes et s'engage dans l'économie verte.

Produit(s) indicatif(s) CPAP 2013-2017, avec marqueur genre2 (G2) ; l'égalité des sexes est un objectif important :
2.1: Les politiques et les programmes sont mieux orientés aux niveaux national et provincial et les chaînes de valeurs sont développés pour créer des emplois ;
3.2: La RDC est engagée dans une économie verte

Total des ressources nécessaires :		**US $750.000**
Total des ressources allouées :	**Total Projet :**	
	• **TRAC du PNUD :**	**00**
	• **Donateur1 : BMU-Allemagne**	**350.000**
	• **Donateur2 : Commission Européenne**	**400.000**
	• **Gouvernement : Apports en nature**	**Locaux Bureaux Projet**
	• **GMS (8%)**	**US $60.000**
Total		**US $810.000**

Approuvé par (signatures) :

Gouvernement	**PNUD**
Benjamin TOIRAMBE BAMONINGA Secrétaire Général à l'Environnement et Développement Durable	**Laurent RUDASINGWA** Représentant Résident Adjoint/Programme
Date : 11/02/2020	Date : 03 [illegible] 2020

Programme des Nations Unies pour le Développement
Au service des peuples et des nations
Rép. Dém. du Congo

I. PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT (1/4 DE PAGE À 2 PAGES)

L'Accord de Paris sur le climat a été conclu en décembre 2015 à la Conférence des Parties (COP)-21 de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Cet accord a mis en place un plan d'action mondial visant à limiter le réchauffement climatique à moins de 2°C par rapport au début de l'ère industrielle. Entré en vigueur en novembre 2016, l'Accord de Paris s'appuie sur les intentions de 187 pays signataires de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces intentions sont exprimées dans les documents dits « Contributions Déterminées à l'échelle Nationale » (CDN). La mise en œuvre effective de la CDN demeure un défi majeur.

En effet, la concrétisation des actions recensées dans les CDN peut enclencher le développement d'une économie verte, via des stratégies de développement sobre en carbone (ou LEDS, sigle en anglais) avec une transition vers des énergies renouvelables et résilient au climat à long terme. La mise en œuvre effective des CDN aiderait à l'atteinte de la plupart des objectifs du développement durable (ODD) d'ici 2030, notamment les ODD 1, 2, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17.

La RDC possède beaucoup d'atouts pour contribuer à l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques. Elle héberge la majeure partie des forêts du bassin du Congo, deuxième plus grande étendue de forêt tropicale du monde avec 152 millions d'hectares. Le potentiel énergétique du pays est énorme et diversifié, avec l'énergie hydro-électrique (100.000 Mégawatts), l'énergie solaire, l'énergie thermale et l'énergie éolienne, etc. Bien exploité, ce potentiel énergétique est en mesure d'alimenter l'Afrique sub-saharienne. Le pays est aussi doté de grandes étendues en terres arables (80 millions d'hectares) pouvant soutenir la sécurité alimentaire pour tous. Ses eaux douces (86.080 km^2 de rivières et lacs) jouissent d'un potentiel halieutique important. La RDC dispose, en outre, de vastes pâturages, des montagnes, des plaines, des minerais diversifiés, d'immenses ressources naturelles ainsi que d'une méga-biodiversité (de plus de 12.000 espèces de plantes à fleurs, 480 espèces de mammifères sans compter diverses espèces peuplant la flore et la faune) unique au monde.

La RDC s'est fixé l'ambition de réduire de 17% l'intensité de ses émissions de GES d'ici 2030. Les efforts décrits dans la CDN de la RDC ciblent les trois secteurs responsables de près de 98% de ses émissions de GES d'origine anthropique. Il s'agit des secteurs suivants : énergie, agriculture et foresterie (UTCATF[1]).

L'atteinte de cet objectif ambitieux de réduction des émissions du pays constitue un défi majeur pour la RDC, dont les capacités, les financements et les technologies appropriées pour amorcer une transition vers un développement sobre en carbone sont faibles. En outre, d'autres défis sont tels que la population congolaise doit être bien au parfum des exigences climatiques internationales et s'approprier la CDN.

En effet, cette population n'est pas assez informée des problèmes et enjeux climatiques de l'heure pour s'en approprier et contribuer, par une attitude et des pratiques responsables, à lutter contre les changements climatiques. Aussi, le secteur privé fait face à des nombreux risques et barrières au niveau national, qui entravent son investissement dans l'action climatique et qu'il faudra lever.

[1] Dans ce document de projet (ProDoc), le secteur forêt veut dire "Utilisation des Terres, Changement d'Utilisation des Terres et Foresterie," UTCATF en sigle (ou LULUCF, sigle en anglais), une des cinq catégories clefs du GIEC pour l'estimation des GES telle que reconnue par la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

Faisant partie des pays les moins avancés (PMA), la RDC a opté pour une CDN conditionnelle, basée sur l'obtention des appuis de la communauté internationale du point de vue financier (à hauteur de 21 milliards de dollars), de renforcement des capacités (institutionnelles et humaines) et du transfert technologique.

La RDC entend conjuguer les efforts d'atténuation des émissions de GES avec ceux de création de co-bénéfices de développement durable et de lutte contre la pauvreté, en ligne avec son Plan National Stratégique du Développement (PNSD). La RDC veillera aussi à développer la capacité d'adaptation de la population aux aléas climatiques, en réduisant la vulnérabilité de cette dernière.

Alors que la parité de sexes est reconnue par la loi en RDC, le leadership féminin et les facteurs de production de la femme sont peu pris en compte dans la gestion des questions climatiques. Bien que la femme joue un rôle majeur dans la production des revenus et le soutien de son ménage, dans une économie fortement informelle, son effort de production souffre grandement des aléas et défis climatiques. Ainsi, l'amélioration des conditions de travail de la femme face aux aléas climatiques est primordiale pour assurer la génération, la stabilisation ou l'accroissement des revenus des ménages. Cela contribuera aussi à la réduction des inégalités liées au genre. En outre, l'attention accordée aux conditions de production de la femme inclura l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement, aux soins de santé, à l'énergie, à la cuisson propre, à l'éducation des enfants, ou à divers choix informés des meilleures pratiques.

La réalisation de ce qui précède est susceptible d'induire le relèvement du niveau des indicateurs de plusieurs ODD, la promotion d'une économie verte et l'amélioration de la gouvernance climatique et environnementale.

Défis socio-économiques

Croissant à 3,1% par an, la population de la RDC est estimée à 80 millions d'habitants en 2018. Les industries extractives (mines et forêts) et l'agriculture constituent les principaux piliers de l'activité économique selon le rapport de 2015 sur les OMD. Entre 1990 et 2010, les investissements du secteur privé national ont peu augmenté et constituent moins de 5% du PIB. Durant la dernière décennie, les dépenses publiques se sont concentrées, en priorité, sur celles de la sécurité, de la gestion politique et administrative (passage de 11 provinces à 26 provinces) ainsi que sur le développement des infrastructures routières et scolaires.

Au cours des vingt dernières années, la RDC a connu une situation précaire sur le plan social et sécuritaire, selon les chiffres du rapport de 2015 sur les OMD. Le pays est marqué par une pauvreté extrême de sa population, surtout en milieu rural, contrastant avec l'immensité de ses potentialités naturelles. En 2016, son indice de développement humain (IDH), l'un des plus bas au monde, était de 0.435. La proportion de la population ne jouissant pas d'un niveau minimal d'apport calorique a augmenté au cours des années 90, atteignant les 73%. L'insécurité alimentaire est forte, touchant près de 76% de la population, alors que l'alimentation représente 62,3% des dépenses totales des ménages.

Alors que la moyenne en Afrique subsaharienne est d'environ 24,6%, le taux d'accès à l'électricité en RDC reste très faible, à 6% sur le plan national et 1% en milieu rural. En milieu urbain, il atteint les 30%, avec des coupures intempestives. Les jeunes entre 15 et 24 ans constituent la tranche d'âge la plus importante de la population. Ils font face à un taux de chômage très élevé – estimé à 18% à l'échelle nationale ; les jeunes urbains sont les plus touchés avec un taux avoisinant les 32%. Cette situation alimente l'insécurité

dans les villes. De multiples réformes initiées sont souvent inachevées. De même, la forte croissance économique enregistrée au cours de la décennie écoulée n'a pu être soutenue, et s'est estompée ces dernières années, suite à la crise financière mondiale et à la baisse des cours des matières premières, principale source de revenus en devises de l'Etat. Ceci ne permet pas de présager d'une amélioration rapide des conditions socio-économiques de la population, dont les revenus proviennent essentiellement des activités du secteur informel.

Défis de la maitrise de la déforestation, de son suivi et de l'ampleur des émissions de GES

La RDC, avec ses 152 millions d'hectares de forêts (soit 60% du territoire), abrite la majeur partie de la seconde plus grande étendue de forêts tropicales du monde (les forêts du bassin du Congo). Cependant, la déforestation en RDC se produit à un rythme relativement rapide, avec un taux annuel estimé entre 0,2 et 0,3%. Les deux principales causes en sont l'agriculture itinérante sur brûlis et le recours à l'énergie-bois par la grande majorité des ménages par manque de développement de l'exploitation des énergies alternatives propres. Aussi est-il anticipé que, si rien n'est fait (*scenario business as usual*), la RDC perdrait de 12 à 13 millions d'ha de forêts d'ici 2030, avec une émission annuelle de GES d'au moins 400 $MtCO_2eq$.

La RDC compte se doter d'un Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) opérationnel et fiable, pouvant mesurer la part des activités anthropiques dans les émissions/absorption de GES du secteur « forêt ». Pour ce faire, le Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD), à travers la Direction des inventaires et aménagements forestiers (DIAF) et la Direction du développement durable (DDD), développe différents piliers, dont : le Système de surveillance des terres par satellite (SSTS), l'Inventaire forestier national (IFN), l'Inventaire des Gaz à Effet de Serre (IGES) et le Niveau d'émissions de référence des forêts (NERF).

Le document du NERF récemment soumis à la CCNUCC indique, sur la base d'un scénario « *business-as-usual* », que les émissions dues à la déforestation, en lien avec ses causes indirectes (croissance démographique et développement des infrastructures) ayant un effet multiplicateur sur les causes directes, sont estimées à 1.042 $MtCO_2e$ pour 2015, 1.113 MtCO2e pour 2016, 1.184 MtCO2e pour 2017, 1.255 MtCO2e pour 2018 et 1.326 MtCO2e pour 2019. Aussi, est-il nécessaire d'instaurer des règles de base pour coordonner les efforts en matière de lutte contre les changements climatiques au niveau national (indicateurs de progrès, comparabilité, transparence et responsabilité, suivi-notification- vérification).

Le développement socio-économique débouchant sur l'éradication de la pauvreté et l'atteinte des ODD figurent aujourd'hui au premier plan des priorités du pays. Aussi, les efforts de réalisation des priorités de développement socio-économiques ciblées dans le PNSD devront être couplés avec ceux de la mise en œuvre de la CDN afin de pouvoir assurer à la fois : (a) la réduction des émissions de GES et leur suivi ; et (b) la création de co-bénéfices pour le mieux-être de la population congolaise.

C'est ainsi que ce projet de mise en œuvre de la CDN recherchera des synergies entre les initiatives en cours de lutte contre la pauvreté et celles de lutte contre le réchauffement climatique qui incluent à ce jour : (a) diverses initiatives dans le cadre de l'atténuation des émissions de GES ; et (b) diverses initiatives dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques.

II. STRATÉGIE (1/2 PAGE À 3 PAGES)

Depuis 2015, la RDC a développé son document de *« Politique, Stratégie et Plan d'Action en matière de changements climatiques » (PSPA-CC) 2016-2020*, aligné sur la vision de développement de la RDC et sur sa Contribution Déterminée à l'échelle Nationale – CDN (2015) dont la cible de réduction des émissions est de 17% à l'horizon 2030. Cette politique est structurée autour de quatre piliers : (i) assurer la transition vers une économie résiliente aux changements climatiques ; (ii) entreprendre des efforts d'adaptation et d'atténuation ; (iii) renforcer les technologies innovantes ; et (iv) développer une stratégie de mobilisation des financements et autres opportunités en termes des changements climatiques.

En plus, le Gouvernement développe un *''Plan National Stratégique pour le Développement (PNSD)'' et des ''Plans de Développement Provinciaux (PDP)''*. Tous ces plans ont besoin d'intégrer suffisamment les préoccupations des changements climatiques. Par exemple, le PNSD 2019-2023 prévoit d'améliorer la productivité agricole sans anticiper les modifications probables que connaîtra le secteur agricole en RDC sous les différents scénarios des changements climatiques. Ces derniers font présager des impacts très probables sur le secteur dans un futur peut-être proche, qui pourront entraver la capacité du pays à réaliser son objectif de développement économique et d'augmentation du PIB par habitant, tout comme d'autres cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD). C'est dans ce contexte que la formulation du *« PSPA-CC 2016-2020 » a été initiée* en vue d'intégrer des mesures d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques dans tous les secteurs, projets, programmes et stratégies, afin d'atteindre le cap de pays émergent d'ici 2030 et un pays pleinement industrialisé, développé et sobre en carbone d'ici 2050 (avec l'implication du secteur privé).

Avec l'appui des partenaires au développement de la RDC, différentes initiatives ont été réalisées, notamment :

- la Stratégie-Cadre Nationale REDD (2012) avec comme objectif une réduction sensible de la déforestation et de la dégradation forestière ;
- le Programme d'action National d'Adaptation aux effets de changements climatiques (PANA), en 2006, avec comme objectif le renforcement de la résilience aux effets néfastes des changements climatiques;
- le développement de la politique de l'électrification décentralisée en vue de rapprocher les centres de production des centres de consommation et ainsi favoriser l'émergence des micro-activités industrielles ;
- la promotion des sources alternatives de l'énergie telles que le solaire, la géothermie en vue de les substituer aux énergies fossiles dans les différents secteurs de la vie nationale;
- l'identification des options de transition énergétique vers les sources d'énergie de cuisson durables et moins polluantes (gestion durable des déchets biodégradables via la production de biogaz et gestion durable des déchets agricoles) ;
- La Stratégie Nationale de développement sobre en carbone (LEDS - pour Low Emission Development Strategy), etc.

Particulièrement, l'appui concernant la LEDS a permis, en collaboration avec UN-REDD, de consolider le système national d'inventaire des émissions des gaz à effet de serre (GES). Il a aussi conduit à la formulation d'une liste d'idées pour le développement des Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National (NAMA). En plus, la stratégie LEDS a été alignée avec (i) la stratégie d'énergie durable pour

tous ; (ii) le Plan national d'investissement agricole (PNIA), (ii) la Contribution Déterminée à l'échelle Nationale (CDN).

L'appui reçu dans le cadre de la Stratégie LEDS a conduit à la formulation de deux options de NAMA : la première option de NAMA porte sur la récupération des gaz torché des puits de pétrole (dans la zone atlantique de la RDC) pour sa réutilisation dans le secteur résidentiel ; tandis que la deuxième option de NAMA porte sur la carbonisation ;

Toutefois, le pays fait face à d'importants défis pour atteindre un vrai rayonnement dans le domaine des changements climatiques. Pour y arriver, il importe de :

(i) renforcer le leadership du gouvernement national ;
(ii) travailler pour un accès à des financements adéquats et prévisibles ;
(iii) instaurer une gouvernance forte en matière de changements climatiques;
(iv) mieux impliquer les femmes dans les efforts de lutte contre les changements climatiques ; et
(v) accroître l'incitation du secteur privé en faveur de la lutte contre les changements climatiques.

Il sera question d'encourager le partenariat public privé (PPP) et de favoriser l'engagement du secteur privé en faveur de l'économie verte et ainsi stimuler des opportunités d'investissement dans des technologies plus propres. Ainsi, on pourrait également catalyser des nouvelles sources de financements climatiques sensibles au genre pour intensifier l'action climatique et créer des opportunités de subsistance.

Les mécanismes suivants sont importants pour faire avancer le processus de mise en œuvre de la Contribution Déterminée à l'échelle Nationale de la RDC, mais ils ne sont pour l'instant pas dotés de capacités techniques et institutionnelles adéquates. Certains ont également de vastes mandats qui n'incluent pas nécessairement l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques.

Analyse de la situation de référence du cadre institutionnel

L'analyse du cadre institutionnel national pour la mise en œuvre de la CCNUCC implique divers instruments juridiques et arrangements institutionnels. Ces dispositions peuvent aider à valider une mise à jour régulière et continue des Communications Nationales (CN) et des Rapports Biennaux Actualisés (RBA) pour les adapter au rythme de développement du pays.

Les éléments suivants donnent un aperçu de ce qui a été fait jusqu'à présent d'un point de vue institutionnel.

- ***Agence Congolaise de l'Environnement (ACE)***

L'ACE est une institution publique dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière sous la supervision du Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD). Il sert d'institution pour soutenir la mise en œuvre de l'environnement national tel que défini par le gouvernement dans le cadre du développement national du plan. A ce titre, il est responsable de:

- développement et coordination de la mise en œuvre du programme national de gestion de l'environnement ;

- promotion et mise en œuvre du système national d'évaluations, des stratégies environnementales et d'audits environnementaux;
- appui à l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques, les stratégies, les programmes et les projets de développement nationaux et locaux;
- l'élaboration et la promotion d'outils techniques pour l'analyse, la planification et l'intégration de l'environnement dans les politiques, les plans, les programmes, les projets et les activités de développement;
- appui technique aux autorités locales, aux organisations locales, au secteur privé dans la gestion de l'environnement;
- coordonner la préparation du rapport annuel sur l'état de l'environnement;
- recherche et mobilisation des ressources financières et techniques nécessaires à l'accomplissement de ses missions spécifiques et autres missions qui peuvent lui être confiées.

La mission principale de l'ACE est d'intégrer l'environnement dans les politiques, les plans, les programmes, les projets et les actions à travers l'évaluation et l'information environnementale. L'ACE a le mandat légal de produire le rapport annuel sur l'état de l'environnement et de gérer le système national d'évaluations environnementales.

- ***Fonds Forestier National (FFN)***

Le Fonds Forestier National, FFN en sigle, est un Etablissement Public à caractère technique et financier, créé par la loi n°011/2002 du 29 août 2002 portant Code Forestier de la République Démocratique du Congo spécialement à son article 81 et est régis par le décret du Premier Ministre n°09/24 du 21 mai 2009, et ce, conformément au Plan de Convergence adopté par les Chefs d'Etats de dix Etats membres de la commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). Son mandat consiste à mobiliser les ressources financières internes et externes afin de leur affectation à la mise en œuvre des activités de restauration des paysages forestiers dégradés en RDC. Il s'agit plus spécifiquement de la reconstitution du capital forestier.

- ***Direction de Développement Durable (DDD)***

La Direction de Développement Durable (DDD en sigle), créée par l'effet de l'Arrêté ministériel n° CAB/MIN/AFF-ET/49 bis/01 du 03 décembre 2001, est un organe des négociations internationales relatives aux conventions de Rio de Janeiro et de la Commission du Développement Durable des Nations Unies. La DDD est donc chargée d'assurer la coordination, la mise en œuvre et le suivi des activités, recommandations et résolutions desdites conventions.

Sous la supervision et la coordination de la DDD, le MEDD a mis en place différents organes chargés de la mise en œuvre de certains programmes, plans et politiques environnementales liées aux changements climatiques en RDC, notamment :

1°. ***Comité de pilotage sur les changements climatiques et économie verte (CPCC&EV)***

Au niveau interministériel, les questions de changements climatiques sont gérées par le Secrétariat Général à l'Environnement et Développement Durable (SG-EDD) à travers le **Comité de *pilotage sur les changements climatiques et économie verte***. Ce comité constitue le cadre d'information, de coordination

et de suivi la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto à la Convention. Le CPCC&EV sur le changement climatique est composé de plusieurs acteurs issus d'institutions publiques et privées, mais aussi de la société civile impliquée ou affectée par les changements climatiques. Il s'agit notamment des ministères responsables: (i) de l'environnement et développement durable, (ii) de la santé, (iii) du tourisme, (iv) de l'industrie (v) des transports, (vi) de l'économie, (vi) des finances, (vii) des ressources hydrauliques, (viii) de la coopération, (ix) de l'intérieur et décentralisation, (x) de l'agriculture, élevage et pêche, (xi) de l'enseignement supérieur et recherche scientifique (xii) de la culture et arts, (xiii) des affaires sociales, (xiv) du genre, (xv) de la planification, (xvi) du développement rural et (xvii) du budget. Le comité comprend également des représentants du secteur privé, de la société civile, des ONG et des associations.

Au-delà de ce cadre institutionnel national, il existe des institutions régionales et des programmes internationaux qui traitent des questions des changements climatiques en RDC.

Par ailleurs, les arrangements institutionnels mis en place dans le cadre de la réalisation des Communications Nationales, renouvelés et renforcés dans ses fonctions dans le cadre la préparation RBA comprend des représentants du secteur public, des partenaires techniques, des universités et centres de recherche, ainsi que des personnes ressources qui participent aux différentes réunions du comité.

Plusieurs groupes thématiques sont mis en place, notamment : Groupe d'inventaire et d'atténuation des GES, Groupe sur la vulnérabilité et l'adaptation, Groupe d'information pertinent, Suivi du Groupe de rédaction de la communication nationale. La composition et les attributions de chaque groupe sont définies dans les limites des termes de référence respectifs.

Dans le secteur de l'agriculture, foresterie et autres affectations des terres, ces consultations ont rassemblé différents profils d'acteurs intervenant dans le secteur forestier de la RDC et réunis dans le cadre d'une Plateforme Technique de Concertation (PTC).

La PTC est chargée d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle du Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) de la RDC ainsi que du suivi du processus de soumission du NERF à la CCNUCC. La PTC assure ainsi un rôle de coordination des concertations entre les parties prenantes, pour assurer l'harmonisation méthodologique, le suivi et l'évaluation des politiques, des interventions et des activités dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du Système National de Surveillance des Forêts (SNSF).

La PTC est composée des délégués de la Direction de Développement Durable (DDD), de la Direction d'Inventaires et d'Aménagements Forestiers (DIAF) et des représentants des différents partenaires techniques du MEDD dont notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), l'Agence Japonaise pour la Coopération Internationale à travers l'Association Japonaise pour la Technologie Forestière (JICA/JAFTA) et la Société de Conservation de la Faune Sauvage (WCS). Les autres parties prenantes à la PTC sont constituées de différents partenaires techniques du MEDD, des porteurs de projets REDD+, ainsi que des représentants des universités et des centres de recherche.

- *L'Autorité Nationale Désignée (AND) du MDP et du Fonds Vert pour le Climat*

Le protocole de Kyoto, dont le principal objectif est de renforcer la CCNUCC en imposant des objectifs de limitation et de réduction des GES juridiquement contraignants et juridiquement contraignants pour les pays de l'annexe B, constitue le cadre réglementaire du mécanisme de développement propre (MDP). La RDC pour s'assurer de la mise en œuvre des activités relatives au MDP conformément à l'article 12 du Protocole de Kyoto à la CCNUCC a établis et organisé l'Autorité nationale désignée (AND) du MDP. Il est composé de trois organes permanents : le Comité national du MDP, le Secrétariat permanent et les groupes de travail. L'AND constitue donc la structure d'orientation, de coordination, de planification et de suivi de la mise en œuvre du MDP. Les compétences et responsabilités de l'AND-MDP ont ensuite été élargies à la coordination nationale du Fonds Vert pour le Climat de la RDC.

- *Coordination nationale REDD+ (CN-REDD+)*

La RDC s'est distinguée par son approche pionnière et, comme tout pays pionnier, a fait face aux tâtonnements et ajustements requis par l'exploration. Reconnaissant son potentiel à contribuer aux efforts globaux de lutte contre les changements climatiques, la RDC a mis en place un cadre global pour la REDD+, la Coordination Nationale REDD+ (CN-REDD), créée en 2009 Décret du Premier Ministre. La CN-REDD, sous l'égide du Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD), est une structure technique de coordination des activités relatives à la mise en œuvre de la REDD+. Sa mission est d'assurer la gestion journalière du processus en RDC avec les autres initiatives gouvernementales et les différents partenaires techniques et financiers dans ce domaine.

- *Fonds National REDD+ (FONAREDD)*

Le FONAREDD est un outil financier de la stratégie nationale REDD+. Cette action constitue une innovation importante dans la structuration institutionnelle de la REDD+ au niveau mondial, en ce que le Fonds est établi sous la co-tutelle du Ministère des Finances et du Ministère de l'Environnement et Développement Durable. A travers le FONAREDD, la RDC s'engage donc non seulement à mobiliser et affecter les financements aux secteurs porteurs de changement, mais également, à terme, à y affecter ses propres ressources budgétaires. Le FONAREDD a pour objectifs spécifiques de :

i. Mobiliser les sources de financement nécessaires à l'atteinte des objectifs nationaux de la REDD+ et au renforcement du leadership de la RDC dans ce domaine ;
ii. Financer les plans d'investissement au travers des programmes d'envergure et des programmes REDD+ qui y seront associés ;
iii. Financer l'accompagnement des réformes nécessaires et la promotion du dialogue des politiques associées au processus REDD+ ;
iv. Se doter d'un cadre de gestion basée sur les résultats et appuyer le développement des instruments nationaux capables de mesurer, notifier, et vérifier de façon continue et transparente les résultats des investissements financés par le Fonds conformément aux standards et directives de la CCNUCC ;
v. Accroître les capacités de coordination du Gouvernement pour une mise en œuvre rapide, cohérente et efficace de la Stratégie et plans d'investissement REDD.

Limite du Cadre institutionnel en RDC

- en raison de l'absence de politiques dans domaine des changements climatique, le MEDD gère les problèmes liés aux changements climatiques avec d'autres institutions et acteurs impliqués sans un véritable texte légal régissant l'organisation et le fonctionnement d'un cadre national (Comité national).
- Une redéfinition des responsabilités précises de ces différentes institutions et des types de collaboration pour permettre une meilleure coordination des interventions et surtout éviter, à des degrés divers, des chevauchements et des conflits de compétences et de la confusion quant aux mandats et aux responsabilités, est nécessaire.
- L'insuffisance de ressources a entraîné la léthargie dans le fonctionnement de certaines institutions.
- Une autre faiblesse majeure des institutions et programmes régionaux et sous régionaux sur les changements climatiques est leur nature à court terme. En outre, une faible collaboration entre les institutions, y compris le secteur public, les organisations régionales et le secteur privé, est également observée. Ce manque de coordination et d'échange entre les différentes institutions entraîne une fragmentation des efforts et des doubles emplois.
- En ce qui concerne les activités de recherche, comme le cadre formel n'existe pas, seuls quelques laboratoires et chercheurs des universités de la RDC développent des travaux liés au changement climatique sans soutien matériel ou financier. Ces résultats ne profitent parfois pas au pays et se limitent au cadre du diplôme. En effet, il n'existe aucun programme de recherche élaboré sur les changements climatiques et les priorités de développement du pays
- L'observation systématique souffre d'une faible capacité humaine dans certains domaines tels que l'océanographie, l'océanologie, la météorologie, la climatologie et l'hydrologie continentale, ce qui signifie que les mécanismes de prévision du climat sont insuffisamment développés.

Le cadre institutionnel ainsi décrit est généralement inefficace. Pour cela, il est nécessaire que la RDC renforce ses capacités institutionnelles, techniques et financières pour répondre aux exigences de l'Accord de Paris et que les recommandations suivantes soient formulées :

- Consolidation du cadre institutionnel pour l'adaptation, l'inventaire des gaz à effet de serre, le financement, le transfert de technologie et le développement, et le renforcement des capacités, y compris la recherche;
- Mis en place d'un mécanisme efficace pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre à moyen et long terme.

Les spécificités sectorielles suivantes doivent également être prises en compte:

- renforcer le mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la réglementation existante sur les statistiques nationales relatives à la consommation, la production, l'importation et l'exportation dans tous les secteurs afin d'améliorer la qualité des données et de réduire ainsi les biais dans les résultats de l'inventaire ;
- désagrégation des données sur les principales cultures: céréales, légumineuses et cultures commerciales et des estimations des quantités de déchets solides produits par les ménages, les entreprises, les marchés et l'administration, ainsi que la fraction des déchets brûlés et les ménages utilisant des latrines et des fosses septiques.

La proposition de cette initiative de la RDC devra contribuer à renforcer les capacités institutionnelles, son système national de mesure-notification-suivi ; y compris la collecte des données, la documentation des données et de mécanisme d'archivage. Le système sera donc un système intégré en ce sens qu'il sera composé des ministères sectoriels impliqués dans la lutte contre les changements climatiques. Il favorisera donc la synergie entre les acteurs et l'harmonisation des données.

III. HYPOTHÈSES CLÉS DE LA DE LA THÉORIE DU CHANGEMENT

Ce projet va promouvoir une approche interactive entre le Gouvernement (les ministères pertinents), le Parlement, au niveau tant national que provincial, ainsi qu'avec des acteurs non étatiques (représentants du secteur privé, ONG, leaders d'opinion, les communautés vulnérables, milieux universitaires), et d'autres praticiens du développement pour une réponse coordonnée et intégrée face aux changements climatiques.

Pour s'assurer d'un leadership fort, le pays a besoin des appuis techniques et financiers. Cette démarche devra être soutenue par l'implication du secteur privé en vue de faire progresser la mise en œuvre des options prioritaires de la CDN et bénéficier des opportunités des financements climatiques.

L'implication du secteur privé dans la mise en œuvre de la CDN pourrait catalyser une augmentation des investissements axés sur le risque du climat et le développement national sobre en carbone. Dans la mesure du possible, ces investissements créeront et favoriseront des opportunités pour la population sur l'ensemble du pays et les inégalités de sexe seront réduites au sein des groupes vulnérables. Ce faisant, le projet renforcera pleinement une croissance économique verte, durable, équitable, inclusive et résiliente aux impacts néfastes de changements climatiques et contribuant à la réduction de la pauvreté.

Le projet s'emploiera à l'identification et à l'élimination des barrières institutionnelles, juridiques et légales afin de booster une meilleure coordination des interventions et favoriser le développement des passerelles entre les institutions et les partenaires. L'intégration des stratégies nationales REDD+, LEDS et une politique climatique ambitieuse avec des réformes de gouvernance forestière, énergétique et agricole en cours soutiendront la feuille de route CDN et les actions à mener pour atteindre les objectifs identifiés pour la CDN et les ODD.

Des mesures d'information, d'éducation et de sensibilisation du public seront soutenues pour s'assurer de la participation de toutes les parties prenantes. Cela permettra de persuader la population à changer d'attitude et comportements en adoptant des modes de vie plus responsables envers le climat et qui mèneront à une stabilité climatique. On identifiera, d'abord, des champions et leaders d'opinion à travers le pays, qui ont déjà compris les enjeux et méfaits des changements climatiques, pour engager un plaidoyer avec les décideurs politiques et les parlementaires afin d'améliorer la gouvernance dans le domaine des changements climatiques et de gestion de l'environnement. En effet, les champions climatiques aideront à passer des messages de bonne gouvernance climatique et du besoin de l'implication d'un chacun jusqu'aux ménages et enfants dans la gestion responsable des causes et effets du réchauffement climatique.

Tous ces axes contribueront à mettre en place une gouvernance climatique inclusive par l'appropriation de la population des actions climatiques et aboutiront, à la longue, à un changement transformationnel de la société congolaise dans sa gouvernance climatique. Aussi, ces efforts conduiront à une économie verte dans le pays, telle que repris dans les effets UNDAF.

Cette théorie du changement (tableau 1) fait l'hypothèse que l'action climatique de la RDC est portée par l'ensemble de la population. Cela implique que le soutien politique à la CDN ne diminue pas et que la vision du gouvernement en matière de développement peut être pleinement alignée sur l'objectif de développement sobre en carbone et les ODD. Il est également attendu que le gouvernement implique un large éventail de parties prenantes, y compris les organisations de la société civile (OSC) et le secteur privé,

dans une approche pangouvernementale, dans la mise en œuvre du CDN ; et enfin une stratégie de mobilisation des financements pour des investissements innovants sera déployée et facilitera l'exécution des interventions prioritaires dans le domaine des changements climatiques.

À cet effet, la mise en œuvre de la CDN nécessite un cadre institutionnel solide qui déplace l'action climatique au-delà du seul Ministère de l'Environnement et Développement Durable vers des approches inclusives avec des mécanismes de coordination interministérielle clairs, des rôles et des responsabilités bien définis, ainsi que l'engagement des acteurs non étatiques.

Tableau 1: Problème et théorie du changement

impact	Le projet de soutien à la mise en œuvre de la CDN contribuera à la clarté et le suivi des efforts accomplis par la RDC dans la mise en œuvre de sa CDN afin d'informer la « revue mondiale » (*global stock take*) en vertu de l'Accord de Paris			
résultats	(1) Les objectifs de la CDN deviennent un élément central du système national de suivi et de mise en œuvre des progrès réalisés dans le cadre de son développement à l'échelle nationale ; (2) La mise en œuvre de la CDN est facilitée grâce au renforcement du cadre juridique et au renforcement des capacités de planification et de suivi des interventions des changements climatiques (système MRV) ; et (3) une stratégie de mobilisation de financements des investissements de l'action climatique dans les secteurs prioritaires est identifiée avec le soutien du secteur privé.			
Sous-résultats	1°. Mettre en place un dispositif institutionnel efficace pour planifier, mettre en œuvre et rendre compte de l'action climatique	2°. Intégrer les interventions prioritaires en matière des changements climatiques dans le PNSD, les PDP, le PNIA, la REDD+ ainsi que dans les principaux programmes sectoriels, voire reformes et faciliter l'accès aux données et la gestion de l'information	3°. Développer la stratégie d'implication du secteur privé et de mobilisation de financements	4°. Mettre en place un cadre de transparence interne (MRV) dans le secteur de l'énergie et des forêts
barrières	Absence des mécanismes de collaboration institutionnelle pour les utilisateurs de données	Les Politiques et stratégies sectorielles n'intègrent pas suffisamment la participation de la femme et la fourniture des informations climatiques	- absence de volonté politique pour appuyer l'établissement de rapports centralisés sur les secteurs des CDN et le plan à moyen terme. - absence de partenariats public-privé pour la collecte de données, la production de rapports, le suivi et la vérification	
problèmes	- La RDC ne dispose pas encore des arrangements institutionnels clairs et efficaces pour assurer la coordination effective de la mise en œuvre de la CDN, tant au niveau national que provincial ; - Le cadre légal au niveau national n'intègre pas suffisamment la problématique des changements climatiques ; - les préoccupations du genre en rapport avec les changements climatiques ne sont pas mises en avant : faible sensibilisation au rôle spécifique des hommes et des femmes dans la lutte contre les changements climatiques			

Tableau 2: Cadre des résultats du projet

Objectif global: Préparer la mise en œuvre de la CDN de la RDC d'une manière inclusive et participative en vue d'amener la société congolaise à s'approprier des actions climatiques vers un développement neutre en carbone d'ici 2100.				**CIBLES (cumulatives, selon la fréquence des données collection)**	
Résultats attendus	**Activités prévues**	**Indicateurs des résultats**	**Situation de référence**	**2019**	**2020**
1. Un leadership renforcé en vue de promouvoir une vision ambitieuse en matière des changements climatiques	1.1. Établir un comité national et intersectoriel sur les changements climatiques, présidé par le Ministère de l'Environnement et Développement Durable, qui se consacre uniquement à la question des changements climatiques et qui veille à la mise en œuvre du plan d'action	• Un texte règlementaire portant création du comité national sur les changements climatiques (Global sub-output 2.1) • Texte juridique mettant en place le mécanisme de coordination nationale (Global sub-output 2.1)	Pas de mécanisme effectif de coordination du changement climatique	Mécanisme interministériel de coordination établi	Le comité national sur les changements climatiques en place
	1.2. Évaluer les besoins de capacités pour amener toutes les parties prenantes clés à s'approprier des principaux axes d'intervention de la CDN afin de faire preuve de transparence et de responsabilité.	• Rapports de réunions d'implication et d'appropriation des parties prenantes (Global sub-output 2.1)	Aucune évaluation approfondie des capacités pour la mise en œuvre de la CDN	Rapport d'évaluation des besoins et un plan d'implication des parties prenantes pour la mise en œuvre de la CDN	Plan de renforcement des capacités pour lever les lacunes
	1.3. Susciter des champions locaux et organiser un lobbying envers les membres du gouvernement et des parlementaires clés pour renforcer leur leadership en termes de politique sur les changements climatiques	• Au moins deux (2) champions sont identifiés ; (Global sub-output 1.1) • compte rendu des réunions (ou séances de travail) avec les parlementaires ou membres du Gouvernement (Global sub-output 1.1) • Au moins six (6) messages clés formulés et publiés (Global sub-output 1.1) • Deux réunions conjointes entre les commissions en charge de l'environnement et ressources	• Aucun champion en termes de changements climatiques n'est identifié à ce jour • Faible mécanisme d'information et de sensibilisation des populations sur les aspects socio-économiques et climatiques	• Messages clés sur le changement de comportement et d'attitude préparé • Au moins deux bulletins d'informations sur la mise en œuvre de la CDN publiés.	• Champions identifiés tant au niveau national que provincial • Une page web dédiée au climat existe (www.climat.cd) et pourrait être exploité dans le cadre de la CDN

Objectif global: Préparer la mise en œuvre de la CDN de la RDC d'une manière inclusive et participative en vue d'amener la société congolaise à s'approprier des actions climatiques vers un développement neutre en carbone d'ici 2100.				**CIBLES** **(cumulatives, selon la fréquence des données collection)**	
Résultats attendus	**Activités prévues**	**Indicateurs des résultats**	**Situation de référence**	**2019**	**2020**
		naturelles du parlement et les ministres clés (Global sub-output 1.1)			
2. Gouvernance intégrée pour atteindre les résultats visés de la CDN améliorée	2.1. Redynamiser le cadre national de concertation des parties prenantes et coordination interinstitutionnelle: - Développer un système de suivi robuste et rationalisé en un seul processus national sous la responsabilité du ministère de l'environnement ; et - mettre en place un mécanisme de coordination et d'harmonisation des approches techniques et méthodologiques qui répondent aux exigences de mise en œuvre d'options prioritaires identifiées ;	• Texte mettant en place une plateforme consultative sur le climat ; (Global sub-output 2.1) • Un document de stratégie de communication en matière des changements climatiques validé ; (Global sub-output 2.1) • Les rapports de l'analyse des arrangements institutionnels, juridiques et légaux pour la mise en œuvre de la CDN (Global sub-output 2.1)	- Il n'existe pas un cadre formel de dialogue entre les parties prenantes pour la mise en œuvre de la CDN - La RDC dispose d'un Plan National Stratégique de Développement (PNSD), non validé et de plusieurs planifications sectorielles	Acte juridique relatif aux arrangements institutionnels pour la mise en œuvre de la CDN clarifiés	Plateforme technique de concertation sur le climat en place et opérationnel
	2.2. Formuler une feuille de route participative pour la mise en œuvre de la CDN d'ici 2030	• Une feuille de route pour la préparation à la mise en œuvre de la CDN validéé (Global sub-output 3.1) • Un plan d'action de prise en compte de l'aspect genre dans la mise en œuvre de la CDN adopté (Global sub-output 3.2) • Procès-verbal de la réunion de validation de la feuille de route (global sub-output 3.1) • Compte-rendu de la validation par le Gouvernement (Global sub-output 3.1)	• la CDN et les enjeux climatiques de l'heure sont peu connus par les décideurs politiques et les principaux leaders d'opinion en RDC. • Les femmes sont largement impliquées dans les organisations de la société civile mais, il n'existe pas d'acte clair garantissant leur implication dans la mise en œuvre des politiques sur les changements climatiques	Le Plan de travail et budget annuel (PTBA 2019) validé	PTBA 2020 validé

Objectif global: Préparer la mise en œuvre de la CDN de la RDC d'une manière inclusive et participative en vue d'amener la société congolaise à s'approprier des actions climatiques vers un développement neutre en carbone d'ici 2100.				**CIBLES** **(cumulatives, selon la fréquence des données collection)**	
Résultats attendus	**Activités prévues**	**Indicateurs des résultats**	**Situation de référence**	**2019**	**2020**
	2.3. Identifier les entraves institutionnelles et juridiques à la mise en œuvre de la CDN et favoriser la coordination via la mise en œuvre du mécanisme de coordination	• Texte de loi sur les changements climatiques (Global sub-output 2.1)	- PSPA-CC et CDN mais pas de loi sur les changements climatiques ; - Les stratégies de communication sont généralement élaborées à l'échelle des projets;	Points d'entrée au niveau provincial au niveau provincial identifié	Loi sur le changement climatique rédigée
3. Capitaliser les actions de mise en œuvre de CDN sur des opportunités d'investissement respectueuses du climat	3.1. Développer une stratégie de financement de la CDN susceptible d'attirer des investissements et faciliter l'accès aux fonds nationaux pour la mise en œuvre de la CDN	• Rapport d'analyse des opportunités et de risques d'implication du secteur privé dans la mise en œuvre des CDN; (Global sub-output 4.1) • Une stratégie de financement du CDN élaborée est validée (Global sub-output 3.1)	- La RDC a élaboré son évaluation des besoins technologiques depuis 2007 - Plan d'investissement REDD disponible - Plan d'investissement agricole disponible	Liste des parties prenantes clés susceptibles d'être impliquées dans le processus	Stratégie de financement de la CDN disponible ;
	3.2. Identifier les barrières légales, technologiques et institutionnelles susceptibles de freiner la mobilisation des investissements privés, à travers un partenariat-public-privé	• Rapport d'évaluation des entraves de développement du partenariat-public-privé (Global sub-output 4.1)	Aucune évaluation des barrières légales, technologiques, institutionnelles pour l'investissement privé dans la stabilisation du climat	Leviers pour lever les barrières identifiés	Cartographier des acteurs du secteur privé susceptibles d'investir dans le domaine climatique
4. Une approche simple axée sur l'intégration du MRV dans le système de suivi et d'évaluation existant plutôt que sur la mise en place des	4.1. Concevoir le système, définir les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes et analyser le dispositif légal, tant au niveau national que provincial, pour opérationnaliser le système MNV domestique	• Étapes dans le développement du système national de MRV de RDC sont définies ; (Global sub-output 2.3) • Un rapport de l'étude avec les recommandations pour l'opérationnalisation système MNV domestique ; (Global sub-output 2.3)	La RDC, dans le secteur Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terre est en cours de développement de son système MRV	système MNV domestique opérationnel	- Policy brief note sur le mécanisme de prise en compte des aspects genre pour soutenir la mise en œuvre de la CND ;

Objectif global: Préparer la mise en œuvre de la CDN de la RDC d'une manière inclusive et participative en vue d'amener la société congolaise à s'approprier des actions climatiques vers un développement neutre en carbone d'ici 2100.				**CIBLES** **(cumulatives, selon la fréquence des données collection)**	
Résultats attendus	**Activités prévues**	**Indicateurs des résultats**	**Situation de référence**	**2019**	**2020**
nouvelles structures institutionnelles pour le MRV est adoptée.	4.2. tester les outils, modèles et indicateurs nécessaires pour l'opérationnalisation du système de MRV	• La configuration du MRV opérationnalisée dans les secteurs de l'énergie et de la foresterie pour tester la plage de capacités du système. (Global sub-output 2.3)			
	4.3. Mettre en place un cadre de transparence interne (MRV) dans le secteur de l'énergie, de l'agriculture et des forêts (gérer la participation continue de tous les partenaires techniques, les autorités politico-administratives, le milieu universitaire, le secteur privé et la société civile)	• système MRV opérationnel (Global sub-output 2.3)	Il n'existe pas de systèmes de surveillance et de transparence améliorés pour la mise en œuvre de la CDN	Trois groupes de travail (Energie, Agriculture et Forêts) sont mis en place	Plateforme technique de concertation renforcée

IV. RÉSULTATS ET PARTENARIATS (1 PAGE ½ À 5 PAGES)

Résultats escomptés

Le projet d'appui à la mise en œuvre de la CDN permettra de renforcer le leadership et la gouvernance intégrée au niveau national en vue de promouvoir une vision ambitieuse en matière des changements climatiques ainsi que le renforcement des capacités techniques et humaines. Ainsi, les capacités des acteurs clés seront renforcées pour la mise en place d'un cadre de transparence interne (MRV) dans le secteur de l'énergie, de l'agriculture et de la foresterie et autres affectations des terres. Il s'agira de gérer la participation continue de toutes les couches socio-économiques et toutes les parties prenantes (les partenaires techniques, les autorités provinciales, territoriales et les municipalités, le milieu universitaire, le secteur privé, la société et les ONG sur les enjeux liés aux changements climatiques).

Le projet d'appui à la mise en œuvre de la CDN permettra également à la RDC de développer une «stratégie de financement de la CDN susceptible d'attirer des investissements et de faciliter l'accès aux fonds nationaux pour la mise en œuvre de la CDN. En effet, les acteurs devront se focaliser sur l'identification des barrières légales, technologiques, institutionnelles qui empêchent de capter et/ou mobiliser l'investissement privé, à travers un partenariat-public-privé. Le renforcement des capacités des institutions et du personnel d'appui à la mise en œuvre de la CDN permettra de promouvoir le partage et l'échange de connaissances et d'expériences au niveau national et de renforcer le niveau de sensibilisation.

L'objectif du projet d'appui à la mise en œuvre de la CDN en RDC est de « préparer la mise en œuvre de la CDN de la RDC d'une manière inclusive et participative en vue d'amener la société congolaise à s'approprier des actions climatiques vers un développement neutre en carbone d'ici 2100.». Le projet sera structuré autour de quatre principaux résultats:

Résultat 1 : **Leadership renforcé en vue de promouvoir une vision ambitieuse en matière des changements climatiques**

Ce résultat consistera à la mobilisation de toutes les parties prenantes pour une mise en œuvre harmonieuse de la CDN et ce, autour d'un leadership partagé avec les orientations stratégiques et les objectifs spécifiques.

Ceci doit être perçu comme un objectif essentiel, il devra nécessairement avoir effet rassembleur à long terme. Les activités relatives à l'implication et d'appropriation des parties prenantes dans ce contexte consisteront aux échanges d'informations ou des discussions sur la définition et l'adoption des textes légaux et réglementaires, avec un réel alignement sur une vision ambitieuse en matière des changements climatiques. Le leadership s'en trouve ainsi renforcé. Les synergies sont élargies et les différentes parties prenantes impliquées au processus sont également affectées.

Ainsi, trois principales cibles seront visées, notamment :

- Mettre en place et opérationnaliser le Comité national sur les changements climatiques et l'économie verte ;

- Évaluer les besoins en capacités pour amener toutes les parties prenantes clés à s'approprier des principaux axes intervention de la CDN
- Susciter des champions locaux et organiser un lobbying envers les membres du gouvernement et des parlementaires clés.

Cerner l'interdépendance de chacun à la réalisation du but permettra de mobiliser encore davantage les énergies de l'ensemble des parties prenantes clés: qu'est-ce que chacun attend des autres parties prenantes afin d'apporter sa contribution ?

Résultat 2 : Gouvernance intégrée pour atteindre les résultats visés de la CDN améliorée

Pour atteindre ce résultat, il s'agira ici, suivant l'analyse du cadre de dialogue interinstitutionnel réalisée au résultat 1, de développer un «Programme à long terme de formation et de sensibilisation» sur les enjeux et opportunités des changements climatiques et de financer les actions prioritaires de ce plan. Il sera aussi question de développer un système robuste et rationalisé de suivi, établi en un seul processus national sous le leadership des Ministères de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie. Il s'agira ainsi d'accompagner le processus de collecte d'informations, d'analyse et de prise de décision pertinente. Elle devra jouer le rôle de coordination des concertations entre les parties prenantes, tant au niveau national que provincial, pour assurer l'harmonisation de démarche méthodologique et d'orientation pour la mise en œuvre des principales interventions dans différents secteurs. Il sera ainsi engagé un processus de renforcement des capacités des parties prenantes (les partenaires techniques, les autorités provinciales, territoriales et les municipalités, le milieu universitaire, le secteur privé, la société et les ONG) pour la mise en place un cadre de transparence interne (MRV) dans le secteur de l'énergie, de l'agriculture, de la foresterie et des autres secteurs d'utilisation des terres.

Dans le cadre de ce résultat, il s'agira : (i) d'élaborer une feuille de route de la préparation de la RDC à la mise en œuvre de sa Contribution Déterminée à l'échelle Nationale (CDN) qui devra explorer des passerelles d'intervention (point d'entrée) entre la CDN et les principaux Plans, Programmes et stratégies de développement (PNSD, PNA, PNIA, PDP, stratégie-cadre REDD) et permettre de s'assurer de l'adoption d'une vision ambitieuse en matière de mise en œuvre effective et efficace des options majeures identifiées dans la CDN d'ici 2030 ; (ii) d'identifier les barrières institutionnelles et juridiques et proposer des pistes de solution pour l'opérationnalisation du Comité national sur les changements climatiques ; (iii) et d'élaborer une stratégie de communication susceptible de renforcer l'implication des membres du gouvernement et des parlementaires clés pour renforcer leur leadership dans la mise en œuvre de la CDN.

Résultat 3 : Capitaliser les actions de mise en œuvre de CDN sur des opportunités d'investissement respectueuses du climat

Les activités devant contribuer à ce résultat comprendront (i) le développement d'une stratégie susceptible de faciliter l'accès aux financements et des investissements pour la mise en œuvre de la CDN, y compris l'analyse des risques d'implication du secteur privé et de mesures susceptibles de catalyser l'accroissement des investissements; (ii) l'appui à l'organisation d'un Forum pour le dialogue entre le secteur public et privé dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Il s'agira ici d'identifier les barrières légales, technologiques, institutionnelles nécessaires pour capter et/ou mobiliser l'investissement privé, à travers un partenariat-public-privé. Il sera question d'établir un cadre de dialogue entre les acteurs étatiques et les acteurs non-étatiques, tant au niveau international, national que provincial, pour

mobilisation des opportunités et des investissements verts adéquats et prévisibles pour la mise en œuvre des principales interventions dans différents secteurs.

Ainsi, le secteur privé pourra contribuer le plus efficacement possible à la mise en œuvre de la CDN dans un cadre politique global transparent et prévisible qui encourage les options et les innovations fondées sur le marché concurrentiel, avec des incitations privées, qui soient pleinement alignées sur la vision du développement durable au pays.

Résultat 4 : Système domestique de Mesures, Notification et Vérification pour la mise en œuvre de l'action climatique dans la cadre de la CDN

Les activités se concentreront sur le renforcement du système de mesure, notification et vérification (MNV) domestique dans le dispositif légal au niveau national et provincial pour la gestion et la mise en œuvre des interventions prioritaires en matière des changements climatiques. Des actions prioritaires et/ou une concentration provinciale seront également intégrées dans la feuille de route avec un accent sur l'implication des femmes et des jeunes pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris en RDC. Il s'agira ici d'étudier les mesures sexo-spécifiques susceptibles d'être incorporées dans le plan d'action de la CDN.

Il s'agira également d'initier des réflexions sur les outils, modèles et indicateurs nécessaires à développer pour l'opérationnalisation du système de MRV pour la mise en œuvre de la CDN. À ce stade, l'objectif sera de tester la capacité fonctionnelle du système dans les secteurs de l'énergie et des forêts afin de recueillir des informations en retour pour l'enrichir.

À cet égard, tous les éléments de MRV couvrant les structures institutionnelles; modèles sectoriels; collecte et gestion de données; et l'utilisation des indicateurs de la page Web (mécanisme de communication) sera testée pour voir comment cela fonctionne pendant six mois.

Pour ce faire, des points de contact CDN en énergie et forêts, leurs collaborateurs et responsabilités dans les fonctions MRV seront mis en place; les équipes sectorielles utiliseront le modèle de données pertinentes sur certaines actions de la CDN dans leurs secteurs respectifs pour le traitement et l'archivage.

V. BUDGET ET PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

Plan De Travail et Budget Biennal

Résultats	Activités	Indicateurs	Responsables	Donateur(s)	Description ATLAS	Montant (US$) (Année 1)	Montant (US$) (Année 2)	Montant total (US$)
1. Un leadership renforcé en vue de promouvoir une vision ambitieuse en matière des changements climatiques	1.1. Mettre en place et opérationnaliser le Comité national sur les changements climatiques et l'économie verte	··Texte juridique mettant en place le mécanisme de coordination nationale	Ministère de l'Environnement	Union Européenne; L'Allemagne	Consultants locaux	10 000,00	5 000,00	15 000,00
			Ministère de l'Environnement, Ministère de l'Agriculture et Ministère du Plan		Consultants nationaux	5 000,00	3 000,00	8 000,00
	Évaluer les besoins de capacités et y pourvoir pour amener toutes les parties prenantes clés à s'approprier du Niveau des Émissions de Référence afin de faire preuve de transparence et de responsabilité.	• Rapports de réunions d'implication et d'appropriation des parties prenantes	Ministère de l'Environnement, Ministère de l'Agriculture et Ministère du Plan		Formations, Ateliers et Conférences	4 000,00	4 000,00	8 000,00
					Services contractuels-Individuels	15 000,00	10 000,00	25 000,00
	1.3. Susciter des champions locaux et organiser un lobbying envers les membres du gouvernement et des parlementaires clés pour renforcer leur leadership en termes de politique sur les changements climatiques	• Au moins deux (2) champions sont identifiés ;	Ministère de l'Environnement et Ministère en charge du Genre	Union Européenne; L'Allemagne	Voyages	3 500,00	3 500,00	7 000,00
		• compte rendu des réunions (ou séances de travail) avec les parlementaires ou membres du Gouvernement	Ministère de l'Environnement et Ministère du Plan		Frais Audiovisuel & impression Production	3 000,00	5 000,00	8 000,00

Résultats	Activités	Indicateurs	Responsables	Donateur(s)	Description ATLAS	Montant (US$) (Année 1)	Montant (US$) (Année 2)	Montant total (US$)
		• Au moins six (6) messages clés formulés et publiés			Services contractuels - Entreprises	7 500,00	7 500,00	15 000,00
		• Deux réunions conjointes entre les commissions en charge de l'environnement et ressources naturelles du parlement et les ministres clés			Equipement, Technologie et information	3 000,00	-	3 000,00
					Divers	-	-	-
Sous-total Résultat 1						**51 000,00**	**38 000,00**	**89 000,00**
2. Gouvernance intégrée pour atteindre les résultats visés de la CDN améliorée	2.1. Appuyer le fonctionnement du cadre national de concertation des parties prenantes et coordination interinstitutionnelle:	• Texte règlementaire portant création du Comité national sur les changements climatiques	Ministère de l'Environnement, Ministère en charge de l'Energie, Ministère de l'Agriculture et Ministère du Plan	Union Européenne ; L'Allemagne	Consultants locaux	11 000,00	21 000,00	32 000,00
	- Développer un système de suivi robuste et rationalisé en un seul processus national sous la responsabilité du ministère de l'environnement ; et	• un document de stratégie de communication en matière des changements climatiques validé;			Consultants internationaux	-	-	-
	- mettre en place un mécanisme de coordination et d'harmonisation des approches techniques et méthodologiques qui répondent aux exigences de mise en œuvre d'options prioritaires identifiées ;	• Les rapports de l'analyse des arrangements institutionnels, juridiques et légaux pour la mise en œuvre de la CDN ;			Formations, Ateliers et Conférences	22 000,00	35 000,00	57 000,00

Résultats	Activités	Indicateurs	Responsables	Donateur(s)	Description ATLAS	Montant (US$) (Année 1)	Montant (US$) (Année 2)	Montant total (US$)
		Nombre de séances de travail impliquant les Groupes Techniques de Travail (Foret, Agriculture, Energie)			Services contractuels-Individuels	-	-	-
	2.3. Formuler une feuille de route participative pour la préparation à la mise en œuvre de la CDN d'ici 2030	• Une feuille de route pour la préparation à la mise en de la CDN validée	Ministère de l'Environnement et Ministère en charge du Genre	Union Européenne; L'Allemagne	Voyages	15 000,00	5 000,00	20 000,00
		• Un plan d'action de prise en compte de l'aspect genre dans la mise en œuvre de la CDN adopté			Frais Audiovisuel & impression Production	5 000,00	3 000,00	8 000,00
		• Procès-verbal de la réunion de validation de la feuille de route			Services contractuels - Entreprises	-	15 000,00	15 000,00
		• compte rendu de la validation par le Gouvernement			**Equipement, Technologie et information**	3 000,00	1 000,00	4 000,00
	2.3. Identifier les entraves institutionnelles et juridiques à la mise en œuvre de la CDN et favoriser la coordination via la mise en œuvre du mécanisme de coordination	• Texte de loi sur les changements climatiques				-	-	-
					Divers	1 000,00	1 000,00	2 000,00
Sous-total Résultat 2						**57 000,00**	**81 000,00**	**138 000,00**
3. Capitaliser les actions de mise en œuvre de CDN sur des opportunités	3.1. Développer une «stratégie de financement de la CDN susceptible d'attirer des investissements et	• Rapport d'analyse des opportunités et de risques d'implication du secteur privé dans la mise en œuvre des CDN;	Ministère de l'Environnement, Ministère de finances et Ministère en charge du Genre	Union Européenne; L'Allemagne	Consultants locaux	8 000,00	5 000,00	13 000,00

Résultats	Activités	Indicateurs	Responsables	Donateur(s)	Description ATLAS	Montant (US$) (Année 1)	Montant (US$) (Année 2)	Montant total (US$)
d'investissement respectueuses du climat,	faciliter l'accès aux fonds nationaux pour la mise en œuvre de la CDN	• au moins quatre (4) bulletins de diffusion de renseignements liés aux changements climatiques.			Consultants internationaux	-	7 500,00	7 500,00
					Formations, Ateliers et Conférences	10 000,00	7 500,00	17 500,00
					Services contractuels-Individuels	7 500,00	1 500,00	9 000,00
	3.2. Identifier les barrières légales, technologiques et institutionnelles susceptibles de freiner la mobilisation des investissements privés, à travers un partenariat-public-privé	• Rapport d'évaluation des entraves de développement du partenariat-public-privé			Voyages	5 000,00	5 000,00	10 000,00
					Frais Audiovisuel & impression Production	3 000,00	3 000,00	6 000,00
					Services contractuels - Entreprises	5 000,00	5 000,00	10 000,00
					Equipement, Technologie et information	3 000,00	1 000,00	4 000,00
					Divers	2 500,00	2 000,00	4 500,00
Sous-total Résultat 3						**44 000,00**	**37 500,00**	**81 500,00**
4. Une approche simple axée sur l'intégration du MRV dans le système de suivi	4.1. concevoir le système, définir les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes et analyser le	• Étapes dans le développement du système national de MRV de RDC sont définies ;	Ministère de l'Environnement et Ministère en charge du Genre		Consultants locaux	30 000,00	20 000,00	50 000,00

Résultats	Activités	Indicateurs	Responsables	Donateur(s)	Description ATLAS	Montant (US$) (Année 1)	Montant (US$) (Année 2)	Montant total (US$)
et d'évaluation existant plutôt que sur la mise en place des nouvelles structures institutionnelles pour le MRV est adoptée.	dispositif légal, tant au niveau national que provincial, pour opérationnaliser le système MNV domestique	• Un rapport de l'étude avec les recommandations pour l'opérationnalisation système MNV domestique ;		Union Européenne; L'Allemagne	Consultants internationaux	25 000,00	20 000,00	45 000,00
					Formations, Ateliers et Conférences	45 000,00	30 000,00	75 000,00
					Services contractuels-Individuels	20 000,00	25 000,00	45 000,00
	4.2. tester les outils, modèles et indicateurs nécessaires pour l'opérationnalisation du système de MRV	• La configuration du MRV opérationnalisée dans les secteurs de l'énergie et de la foresterie pour tester la plage de capacités du système.			Voyages	20 000,00	25 000,00	45 000,00
					Frais Audiovisuel & impression Production	7 500,00	7 500,00	15 000,00
					Services contractuels - Entreprises	5 000,00	5 000,00	10 000,00
					Equipement, Technologie et information	7 500,00	5 500,00	13 000,00
	4.3. mettre en place un cadre de transparence interne (MRV) dans le secteur de l'énergie, de l'agriculture et des forêts (gérer la participation continue de tous les partenaires techniques, les autorités politico-administratives, le milieu	• système MRV opérationnel			Divers	1 000,00	1 000,00	2 000,00

Résultats	Activités	Indicateurs	Responsables	Donateur(s)	Description ATLAS	Montant (US$) (Année 1)	Montant (US$) (Année 2)	Montant total (US$)
	universitaire, le secteur privé et la société civile);							
Sous-total Résultat 4						**161 000,00**	**139 000,00**	**300 000,00**
TOTAL COÛTS OPERATIONNELS RESULTATS 1+2+3+4)						**313 000,00**	**295 500,00**	**608 500,00**
Coûts pour la gestion du projet		3 rapports d'audit; rapports mensuels d'activités, rapports annuel d'activités,		BMU (Allemagne)	Services contractuels-Individuels	54 000,00	54 000,00	$ 108 000,00
					Equipement, Technologie et information	6 000,00	1 000,00	7 000,00
					Fournitures	2 500,00	4 000,00	6 500,00
					Voyages	10 000,00	10 000,00	20 000,00
Total Frais de gestion du projet						**72 500,00**	**69 000,00**	**141 500,00**
TOTAL COÛTS DU PROJET SANS COMPTER LES FRAIS DP						**385 500,00**	**364 500,00**	**750 000,00**
FRAIS DP (7%)						**26 985,00**	**25 515,00**	**52 500,00**
TOTAL COÛTS DU PROJET FRAIS DP INCLUS						**412 485,00**	**390 015,00**	**802 500,00**

Partenariats

Le projet sur la préparation de la mise en œuvre de la CDN sera réalisé au nom du Gouvernement de la RDC par le Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) en partenariat avec les Ministères de l'Agriculture, de l'Energie et Ressources Hydrauliques, du Genre et Famille, du Plan, du Développement Rural, des Transports, de la Recherche Scientifique, de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures, de la santé, etc..

Chaque Ministère technique désignera tout au plus 15 experts, qui feront partie des 3 équipes techniques d'expert en foresterie, agriculture et énergie. Ces équipes comprendront au moins 5 femmes en leur sein (33% de femmes) et seront multi-acteurs. Ces équipes travailleront d'abord en aparté et ensuite mettront leur travail en commun dans des ateliers d'harmonisation ou de validation.

Les experts techniques suivront une formation en techniques de justification et mobilisation des financements climatiques internationaux par un coach international. Aussi ce coach international animera des formations et des webinaires y relatifs (pour les 3 équipes d'experts nationaux) en vue de les préparer à mobiliser le financement climatique international.

Des consultants seront recrutés pour assurer la formulation d'une stratégie de communication/sensibilisation et travailleront avec les parties prenantes concernées ou bénéficiaires du projet.

Des actions d'atténuation de démonstration pour la sensibilisation du public seront menées en conjonction et synergie avec des actions d'adaptation en cours dans 4 provinces du pays et dans l'hinterland de Kinshasa. Chaque fois les parties prenantes du monde rural seront intéressés à suivre ces actions en vue de se les approprier et les répliquer en cas de besoin.

Aussi des consultants nationaux et experts des équipes techniques voyageront à travers le pays pour identifier des champions climatiques et des leaders d'opinions qui aideront plus tard à disséminer les messages de sensibilisation à la CDN. Les médias nationaux publics et privés, seront impliqués dans la diffusion des messages climatiques.

Risques et hypothèses

L'instabilité politique possible à la suite des élections (présidentielles, législatives et provinciales) relatives au renouvellement de la classe politique représente un risque majeur. En cas de troubles, le projet pourrait s'arrêter ou l'internet pourrait être coupé, comme c'est souvent le cas, avec une perturbation des communications entre acteurs du projet et équipes d'appui au projet (notamment ceux du PNUD régional) ou des partenaires financiers et techniques. Ce qui pourrait occasionner des délais dans la mise en œuvre du projet ou induire des difficultés dans la réalisation de ses résultats.

Pour y faire face, il faudra le cas échéant prolonger le projet pour attendre la periode de paix et sécurité dans le pays avec des implications dans la couverture des frais récurrents (loyers, rémunérations des membres de l'Unité de gestion, etc.)

Une autre hypothèse est que les nationaux de la RDC peuvent apprendre rapidement à mobiliser les financements climatiques internationaux dont les calculs de justification et scenarios de référence ou alternatifs sont complexes. L'atténuation de ce risque est le recrutement d'un coach international, comme le Centre de Stratégies Climatiques, qui a assuré des formations lors du LECB-LEDS-NAMAs depuis 2014 et continue à appuyer la formulation de modèles climatiques sous le PNUE avec financement de l'Union Européenne.

Il est supposé enfin que le secteur privé, rodé dans le montage de projets d'investissements, pourra, avec l'appui des agents du secteur public, préparer des projets climatiques bien justifiés.

Implication des parties prenantes

Les parties prenantes clefs sont les 4 ministères techniques (environnement, agriculture et énergie, genre et famille). La stratégie est de les associer en partenariat pour réaliser ensemble ce projet.

D'autres parties prenantes sont les acteurs du secteur privé, la société civile, et médias qui mettront en application ce projet en participant à ses ateliers et webinaires régulièrement pour le renforcement de leurs capacités.

L'analyse de la question du Genre en rapport avec les défis climatiques sera faite par ce projet et des recommandations idoines seront proposées, notamment pour améliorer les conditions de production de la femme et sa résilience face aux aléas climatiques.

Les ménages recevront des informations sur les enjeux climatiques par les médias, interposés, et à travers des leaders d'opinions et des champions climatiques à identifier à travers le pays.

Quelques actions phares d'atténuation se dérouleront sur terrain en monde rural et impliqueront les communautés locales et peuples autochtones.

L'appropriation de ce projet par toutes ces parties prenantes est le modus vivendi de ce projet de préparation à la mise en œuvre de la CDN de la RDC.

Il n'y a pas de groupes qui vont être affectés et subir les conséquences de ce projet. Une attention particulière sera donnée aux segments vulnérables de la société, comme les enfants, dans les ménages et les écoles, les vieillards et les peuples autochtones.

Coopération Sud-Sud et triangulaire

Les échanges d'expériences et des leçons apprises seront faites à travers les réunions et ateliers organisés internationalement par le Programme Mondial d'Appui aux CDN et les différents partenaires internationaux

de ce vaste réseau triangulaire et bien établi mondialement. Les femmes et les personnes vulnérables y seront impliquées en priorité.

Connaissance

Les formations en techniques de justification de projets et de mobilisation des financements climatiques font partie inhérente à ce projet. Aussi, au moins trois outils (e.g., bandes dessinées de vulgarisation CDN, des pamphlets de messages sur les causes et conséquences du réchauffement climatique, des modes de consommation responsables, tri de déchets domestiques, etc.) de communication et sensibilisation sont développés.

Les matériels de communication seront totalement conformes aux exigences et directives du PNUD sur l'image de marque ainsi qu'avec les exigences de visibilité des donateurs

1. **Gestion des connaissances**

Les résultats du projet seront collectés, documentés et diffusés de manière appropriée au sein et au-delà de l'intervention du projet par le biais des réseaux et forums de partage d'informations existants. Un public spécifique, des produits de connaissance et des canaux adaptés aux groupes cibles seront définis pour assurer une diffusion efficace des meilleures pratiques et des enseignements tirés du projet.

Le pays participera à la plate-forme de coordination mondiale d'appui à la mise en œuvre de la CDN ainsi qu'à d'autres plateformes et réseaux pertinents, tels que la plateforme d'échanges sur le système MRV de la sous-région ouest africaine (coordonnée par la Banque Africaine de Développement) et le réseau climat et développement, fournissant et recevant des intrants.

La proposition de projet définira donc la manière dont les informations d'appui à la mise en œuvre de la CDN seront partagées et mises à jour sur la plateforme de coordination mondiale. Le partage des leçons apprises et des expériences sous la plateforme assurera l'alignement de ce projet d'appui à la mise en œuvre de la CDN proposé avec d'autres initiatives de transparence nationales, régionales et mondiales.

Pour favoriser l'apprentissage, les sessions de formations seront complétées par des visites d'échange et la participation de fonctionnaires compétents à des conférences, des ateliers et des réunions internationaux. Fait important, les échanges sur les leçons apprises se feront dans les deux sens. L'importance accordée au suivi et à l'évaluation du projet ainsi que son lien avec la planification signifie que les enseignements tirés de l'expérience d'autres pays seront tirés et que la RDC sera en mesure de partager ses propres enseignements.

L'égalité du genre et autonomisation de femmes

La RDC a manifesté une réelle volonté de faire de la promotion de la femme une priorité de développement avec la création en 1977 de la Direction générale de la promotion de la femme (DGPF) au sein du Secrétariat d'Etat aux affaires sociales et à l'adoption du code de la personne et famille en 1980. La création de ces

institutions a permis la mise en œuvre de programmes et de projets de développement dont l'objectif principal était de se concentrer sur les femmes en fonction de l'évolution et de la philosophie des différentes approches de développement qui ont marqué le secteur pendant cette période. En 1983, la RDC a adhéré à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et, après la Conférence mondiale de Beijing sur les femmes, s'est efforcée de réduire les inégalités entre femmes et hommes. Ainsi, certaines actions ont été menées notamment :

- L'adoption en 2006 par le gouvernement du document de stratégie nationale en faveur de l'égalité des sexes suite à une étude diagnostique sur le terrain.
- Mise en œuvre de grandes actions nationales dans le domaine de la violence sexiste qui ont abouti à la production de documents de référence pour la lutte contre le phénomène en 2000.
- La création en 1999 d'un centre national de formation pour les formateurs en matière de genre et de développement afin de renforcer les capacités des acteurs et des structures en matière de genre.
- Établissement en 1996 du Comité de suivi de Beijing des recommandations de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Malgré tous ces efforts, le pays est confronté à de nombreuses difficultés pour promouvoir la condition de la femme et intégrer le genre dans le processus de planification et de programmation du développement. Les principales difficultés sont les suivantes:

- les ressources et les budgets limités alloués au Département de la promotion de la femme et de la problématique hommes-femmes;
- la faible disponibilité de données et d'informations fiables sur les disparités entre les sexes;
- absence d'un véritable ancrage du genre dans d'autres secteurs et faible capacité à mettre en œuvre l'approche genre;
- les blocages socioculturels conférant un statut dévalorisé aux femmes;
- faible productivité des acteurs économiques féminins.

Pour répondre à ces défis, la politique de genre de la RDC vise à établir un environnement institutionnel, socioculturel, juridique et économique propice à la réalisation de l'équité et de l'égalité des sexes en RDC concernant les interventions dans tous les secteurs de la vie économique et sociale.

Au cours de la préparation du projet, diverses méthodes seront utilisées pour mieux comprendre les relations entre hommes et femmes en ce qui concerne les activités du projet d'appui à la mise en oeuvre de la CDN. Ces analyses de genre porteront sur les niveaux pertinents. L'analyse de genre tiendra également compte de l'équilibre entre les sexes en termes de pourcentage, au sein des institutions des parties prenantes dans les projets d'appui à la mise en œuvre de la CDN. Pendant toute la phase de développement du projet, les hommes et les femmes des organisations gouvernementales et des organisations de la société civile participeront aux consultations. Dans la sélection des points focaux, la composition du Secrétariat et le Comité directeur du Cadre national de transparence, le projet s'assurera que les bénéficiaires comprennent des hommes et des femmes de manière équilibrée. Pour ce faire, une analyse de genre sera réalisée lors de la préparation des documents. Ainsi, ce projet d'appui à la mise en œuvre de la CDN travaillera en collaboration avec ONU-FEMMES pour les questions d'intégration de la dimension de genre.

4 risques :

Les principaux risques qui pourraient compromettre la réussite de la mise en œuvre du projet d'appui à la mise en œuvre de la CDN concernent les aspects suivants : (a) manque d'informations nécessaires (b) arrangements institutionnels inadéquats, (c) cartographie et engagement des parties prenantes insuffisants; e) ressources humaines et techniques insuffisantes pour concevoir et mettre en œuvre un cadre national complet de surveillance, de compte rendu et de vérification du climat et des partenaires de soutien.

Tableau 3 : Risques liés aux projets et stratégies et actions d'atténuation proposées

Risque	Niveau de risque	Commentaire et stratégies et actions d'atténuation
Le manque d'information	Modéré	- Utiliser les plates-formes, cadres et procédures existants pour informer les parties prenantes des arrangements institutionnels relatifs à l'inventaire des GES, - Impliquer des ministères techniques supplémentaires au début du projet - Réviser le protocole d'accord existant pour tenir compte de la nuance institutionnelle actuelle, - Concevoir des stratégies d'acceptation spécifiques pour les différentes parties prenantes (à savoir les ministères sectoriels, les opérateurs industriels et les entreprises et les ONG). - Établir et renforcer les groupes de travail et comités interministériels
Absence d'arrangements institutionnels adéquats	Modéré	- Intégrer pleinement le comité de pilotage du projet d'appui à la mise en œuvre de la CDN dans le comité de mise en œuvre du changement climatique existant ; - Élargir le secteur en travaillant pour inclure d'autres parties prenantes ; - Assurer des liens clairs entre la mise en œuvre de l'action CDN dans les ministères d'exécution.
Cartographie et engagement inadéquats des parties prenantes	Modéré	- Effectuer une cartographie et un engagement appropriés des parties prenantes - Fournir un rapport d'étape régulier aux parties prenantes dont les secteurs sont inclus dans le projet d'appui à la mise en œuvre de la CDN.
Contraintes de disponibilité et d'accessibilité des données	Modéré	- Inclure des fournisseurs de données accessibles au public et industriels dans les secteurs concernés pour faciliter l'accès aux données ; - Établir des accords de collaboration juridiques ou moins formels avec des institutions dépositaires de données - Réviser le modèle de collecte de données spécialement conçu pour différents fournisseurs de données,

Risque	Niveau de risque	Commentaire et stratégies et actions d'atténuation
		- Organiser des formations pour les fournisseurs de données industrielles dans le cadre du mécanisme de rapports environnemental existant, - Élargir la participation du fournisseur de données pour couvrir de nouveaux domaines qui seront couverts dans la nouvelle tâche de MRV, - Le support continue la génération de données et le partage en utilisant le portail en ligne existant.
Ressources humaines et techniques insuffisantes pour concevoir et mettre en œuvre un cadre national complet de surveillance, de rapport et de vérification du climat et des partenaires de soutien	Modéré	- –Identifier et exploiter les capacités et les compétences existantes afin d'accroître la participation de tous les experts nationaux, - Lorsque des consultants doivent être recrutés, ils seront jumelés à un expert local pour faciliter le transfert de connaissances, - Dans la mesure du possible, les experts comprennent des experts d'institutions universitaires / de recherche nationales, d'OSC et d'entreprises.
Absence de durabilité des résultats après l'achèvement du projet	Modéré	- Consolider les arrangements institutionnels ; accords de données; - Développement de la plate-forme Web pour la collecte de données appartenant au gouvernement ; - –Activités de formation destinées aux fonctionnaires gouvernementaux et non aux consultants - Activités de sensibilisation sur l'importance d'institutionnaliser les activités de transparence - Protocoles d'accord entre les parties prenantes concernées du cadre de transparence. - –Collaboration avec le Centre de collaboration régional ; Réseau Sud-Sud Afrique de l'Ouest

Durabilité et amplification

Ce projet de préparation à la mise en œuvre de la CDN de la RDC contribuera à renforcer les capacités des différents acteurs impliqués dans l'action climatique à travers des formations et autres ateliers tant au niveau national que provincial. Le suivi de ces capacités se fera car ce projet principal de la mise en œuvre de la CDN s'ensuivra et sera d'appliquer des plans quinquennaux qui auront été formulés lors de cette phase préparatoire. Aussi des actions de terrain seront exécutés en synergies avec les actions d'adaptation encours dans le pays et un effet de tremplin sera ainsi généré. Les leçons apprises de ce projet seront partagées avec les communautés locales par les collègues et partenaires des actions d'adaptation au changement climatique.

La mise en œuvre de ce projet consistera en une réplique de la stratégie de développement sobre en carbone (LEDS) dans les provinces. En effet, les structures de coordination provinciale et le mécanisme de communication avec le niveau central seront explorées pour porter les activités CDN en provinces. L'on bâtira des expériences y apprises surtout dans la gouvernance forestière, qui seront répliquées et proposées pour la gouvernance agricole et énergétique envisagées dans la mise en œuvre de la CDN.

VI. GESTION DU PROJET (1/2 PAGE À 2 PAGES)

Coût efficacité et productivité

Le travail qui sera fait à travers ce projet dépend grandement des intrants par des consultants nationaux. Ces consultants seront rémunérés à un taux qui est compétitif avec des projets similaires de la FAO, PNUD, PNUE et Banque mondiale. Ce taux barémique au rabais démontre un exemple de coût-efficacité dans ce projet par rapport à des projets similaires au pays.

L'analyse par la théorie du changement montre combien le changement transformationnel pourra arriver dans la société congolaise. Des réductions jusqu'à 17% des émissions de GES sont d'une efficacité exemplaire car autrement les coûts des désastres climatiques sont incommensurables, comparés aux couts de ce projet. Aussi la différence d'efficacité est là par rapport aux bénéfices à générer en comparaison avec l'option de non-action (business as usual) ne mettant pas en œuvre la CDN. Par exemple, le développement des capacités crée des acteurs nationaux capables d'identifier davantage de possibilités d'intégrer le développement à faibles émissions dans leurs futurs travaux. Aussi, la RDC bénéficie d'un programme mondial en apprenant d'autres pays.

Gestion du projet

Le projet sera réalisé sous la modalité de mise en œuvre directe (DIM) par le PNUD, avec un appui-conseil du PNUD régional ou siège. Le PNUD recrutera une unité de gestion légère (UGP), essentiellement formée du Chef de projet et d'une personne chargée des aspects administratifs et financiers.

Pour la réalisation des activités techniques du projet, ce dernier s'appuiera sur l'expertise des administrations des ministères sectoriels concernés par le projet. Ainsi, là où nécessaire des lettres d'accord (LoA), s'appuyant sur le cadre des résultats du projet, seront signées avec la partie nationale pour réaliser des aspects techniques spécifiques prévus dans le projet. Le PNUD apportera des appuis complémentaires en termes de communication, suivi & évaluation et intégration du genre.

L'Unité de Gestion du projet sera immergée dans l'administration du Ministère de l'Environnement et Développement Durable, dans sa Direction du Développement Durable, qui gère toutes les activités des conventions internationales environnementales.

Pour ce faire, le Ministère de l'Environnement et Développement Durable organisera le travail dans le cadre d'une Plateforme Technique de Concertation (PTC) comprenant les experts sectoriels (agriculture, énergie, transport et du genre et famille) afin coordonner les approches méthodologiques à mettre en œuvre. Ces quatre ministères travailleront en synergie avec des efforts en cours dans leurs départements respectifs et y recourrons à l'expertise s'y retrouvant. La coordination des efforts s'inspirera des expériences glanées dans des initiatives comme la REDD+, le PI-REDD et le PIF.

A cet effet, il est impératif que des protocoles d'accords puissent être établis entre les différentes institutions et organismes impliqués à différents niveaux. Lorsque cela est possible, il sera nécessaire de coopérer avec ces fournisseurs de données pour identifier un ensemble de données acceptables.

Le Comité de pilotage sera présidé par le Ministère de l'Environnement et Développement Durable. Les autres ministères et institutions impliquées, siègeront comme membres. Ledit comité inclura aussi les représentants du secteur privé, des ONG, du monde académique et scientifique et des agents de médias ainsi que des partenaires techniques et financiers. Il devra fournir des orientations politiques et stratégiques pour la mise en œuvre des activités du projet et jouer également un rôle de supervision du projet dans son ensemble.

L'organigramme de gestion du projet (section VIII) est une pré-configuration de la structure de coordination pressentie pour la mise en œuvre de la CDN au plan national et provincial. En provinces des antennes de gouvernance forestière, agricole ou énergétique seront mobilisées pour assurer la gouvernance de toutes les branches de la CDN.

VII. SUIVI ET ÉVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi selon les plans de suivi et d'évaluation ci-dessous :

Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	partenaires éventuels	Coût éventuel
Suivre les progrès vers les résultats	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du RRF afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus.	Trimestrielle	Intervention de la direction du projet en cas de progrès plus lents que prévus.	Ministère de l'Environnement, Min. Énergie, Min. Agriculture, Min Genre et Famille	
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle	La direction du projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.	Direction du Développement Durable du MEDD	
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet.	Au moins annuelle	L'équipe du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.	Comité de Pilotage du Projet	
Assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.	Annuelle	La direction du projet examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet.	Équipes des Experts Foresterie, Énergie et Agri avec au moins 30% de femmes	

Revoir et Prendre des mesures correctives	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	Au moins annuelle	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.	Direction du Développement Durable du MEDD	
Rapport du projet	Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	Annuelle et à la fin du projet (rapport final)		Unité de Gestion du Projet	
Revue du projet (comité de pilotage)	Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le comité de pilotage effectue une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés.	À préciser (au moins annuellement)	Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.	PNUD, MEDD, Ministère de l'Énergie, Min. Agriculture, Min Genre & Famille	

Plan d'évaluation[2]

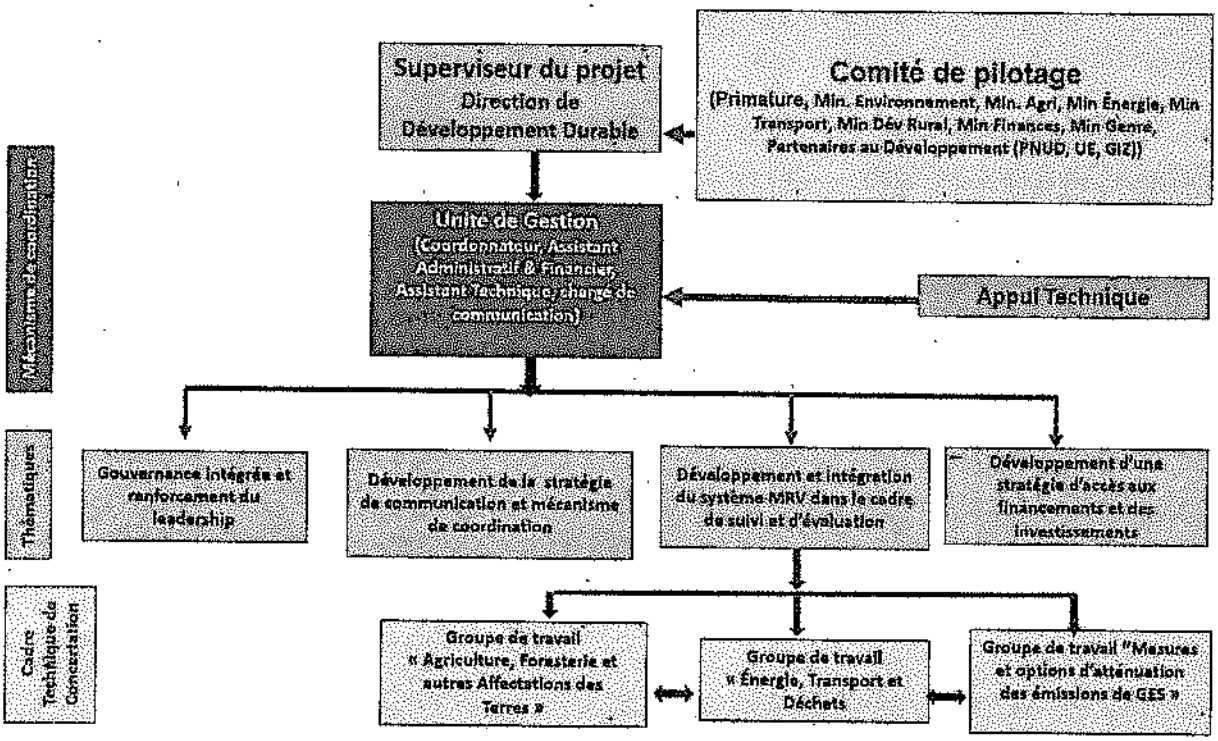
Titre de l'évaluation	partenaires (éventuels)	Produit associé du plan stratégique	Effet du PNUAD/DPP	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source du financement
Ex. : Évaluation Finale		Feuille de Route CDN et au moins 1 plan d'action 2021-2026	Axe 2: La planification du développement et la croissance inclusive Axe 3: La RD Congo améliore la gestion de ses ressources naturelles et des bénéfices associés	Mars 2020	PNUD, Gouvernement RDC	À identifier

[2] Facultatif; selon les besoins

VIII. MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

Pour s'assurer d'une meilleure appropriation et une plus grande internalisation des capacités, le projet sera exécuté en modalité DIM. L'équipe du projet sera constituée d'un coordinateur de projet, d'un assistant administratif et financier et d'une équipe d'expert technique. Elle sera identifiée et placée au sein de la Direction de Développement Durable (DDD) pour l'exécution des activités quotidiennes et fournir un soutien complémentaire à l'administration de l'environnement et s'assurer des synergies avec d'autres initiatives et programmes. Le PNUD se chargera de suivi et de l'exécution directe des dépenses conformément aux règles et procédures de l'Union Européenne.

Figure 1: Structure organisationnelle du projet de préparation à la mise en œuvre de la CDN



IX. CADRE JURIDIQUE

Option a. Lorsque le gouvernement du pays a signé l'Accord de base type en matière d'assistance (SBAA)

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement de la République Démocratique du Congo et le PNUD, signé le 27 Mai 1976. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par la Direction de Développement Durable (DDD) (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

X. GESTION DES RISQUES (Voir Section III)

*[N.B. : Veuillez choisir **une seule** des options ci-dessous, selon qu'il convient, et supprimer les autres options du Document de projet.]*

Option b. PNUD (modalité de réalisation directe - DIM)

1. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, respectera les politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).

2. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des [fonds du projet][3] [fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet][4] ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil, laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list. Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus au titre du présent Document de projet.

3. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (http://www.undp.org/ses) et du mécanisme de responsabilisation connexe(http://www.undp.org/secu-srm).

4. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation : a) mènera les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) s'emploiera de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.

[3] À inclure lorsque le PNUD est le Partenaire de réalisation

[4] À inclure lorsque les Nations Unies ou un fonds/programme ou une institution spécialisée de l'Organisation est le Partenaire de réalisation.

5. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.

6. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, veillera à ce que les obligations suivantes soient opposables à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :

 a. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA *[ou des Dispositions supplémentaires du Document de projet]*, la responsabilité de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD dont lesdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire ont la garde, relève desdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :

 i. Met en place un plan de sécurité et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;

 ii. assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de sa sécurité respective et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.

 b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.

 c. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou du programme ou dans l'emploi des fonds du PNUD. Elle/il veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.

 d. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitante et sous-bénéficiaire : a)la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.

 e. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD enquêtera sur tout aspect de ses projets et programmes. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire y accordera sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires) à ces fins. à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête.

Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte la partie responsable, le sous-traitant et le sous-bénéficiaire concernés pour trouver une solution.

f. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informeront promptement le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, de tout éventuel emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

g. Lorsqu'elle/il a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire en informeront le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informera promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes(OAI) du PNUD. Elle/il fournira des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

h. Choisissez l'une des trois options suivantes :

Option 1 :Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous les fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet. Cette somme pourra être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre. Le recouvrement de cette somme par le PNUD ne diminue pas ni ne limite les obligations de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.

Option 2 :Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire convient que, le cas échéant, les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre chacune ou chacun d'eux pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

Option 3 :Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conformes aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre elle/lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude

ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

N.B. Le terme« Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

i. Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient..

j. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet ou programme, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouvrés au PNUD.

k. Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire est tenu(e) de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient reproduites ainsi qu'il convient, *mutatis mutandis*, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

XI. ANNEXES

1. ***Rapport sur l'assurance qualité du projet***

2. **Modèle d'Examen préalable social et environnemental** [anglais][français][espagnol], comprenant les évaluations sociales et environnementales ou les plans de gestion additionnels selon qu'il convient. (N.B.: L'examen préalable des NES n'est pas requis pour les projets pour lesquels le PNUD est uniquement l'agent d'administration et/ou les projets consistant exclusivement de rapports, de la coordination d'évènements, de formations, d'ateliers, de réunions, de conférences, de la préparation de matériels de communication, du renforcement des capacités des partenaires à participer aux négociations et aux conférences internationales, de la coordination de partenariats et de la gestion de réseaux, ou les projets régionaux/globaux sans activités au niveau national).

3. ***Analyse des risques.*** *Utilisez le modèle de Registre des risques standard. Veuillez vous reporter aux instructions contenus dans la Description des éléments à livrer du Registre des risques.*

4. ***Évaluation des capacités :****Résultats des évaluations des capacités du Partenaire de réalisation (y inclus de la micro-évaluation de la HACT).*

5. *Termes de référence du Comité de pilotage du projet et termes de référence des postes clés de gestion*

5.1. Termes de référence du Comité de Pilotage (CPP)

Le comité de pilotage du projet (CPP) est l'organe de décision sur la gestion du projet. Il a pour mission de définir l'orientation stratégique et globale du projet, superviser les questions de fonds, identifier les opportunités de création des synergies entre activités du projet et d'autres initiatives connexes en cours.

Il joue un rôle important dans le suivi et évaluation du projet en s'assurant de la qualité des processus et produits attendus, en utilisant les opportunités d'évaluations pour améliorer les performances, la responsabilité ainsi que l'apprentissage. Le CPP approuvera les plans de travail annuels (PTA) et les budgets y relatifs.

Les principales tâches du CPP consistent notamment à:

i. définir la stratégie globale et assurer la prise de décision du projet, y compris la responsabilité des questions opérationnelles et de suivi ;
ii. examiner les plans de travail annuels et les budgets du projet, afin d'en vérifier la cohérence ;
iii. approuver les plans de travail annuels et le budget y relatif ;
iv. favoriser les synergies entre les activités du projet et d'autres initiatives en cours, la mobilisation et l'implication effective de tous les acteurs au niveau national en tant que partenaires dans la mise en œuvre du projet ;
v. promouvoir les processus de dialogue et d'échange d'informations à l'échelle nationale et provinciale ;
vi. définir les modalités de mise en œuvre et les mécanismes de coordination au niveau national et provincial ; prendre des mesures correctives, si nécessaire ;
vii. examiner l'état d'avancement de la réalisation des objectifs, évaluer les impacts du projet par rapport aux objectifs fixés et orientations stratégiques pour leur réajustement si nécessaire ;
viii. assurer la coordination stratégique avec d'autres programmes et projets de développement existants au pays en vue de la complémentarité et/ou la valeur ajoutée qu'il apporte aux autres initiatives nationales ;
ix. appuyer la coordination nationale du projet dans le plaidoyer auprès du gouvernement et des partenaires techniques et financiers ;
x. effectuer des visites sur terrain dans des sites du projet.

Composition du comité de pilotage :

Le CPP est composé des délégués des institutions et organisation ci-après, identifiées au cours de la phase de lancement du projet:

- Ministère de l'Environnement et Développement Durable ;
- Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage ;
- Ministère de l'Energie ;
- Ministère du Genre, Famille et Enfant ;
- Ministère du Plan et Suivi de la Mise en œuvre de la Révolution de la Modernité ;

- Ministère des Finances ;
- Ministère du Budget ;
- Ministère des Mines ;
- Ministère de la santé ;
- Ministère de l'aménagement du territoire ;
- Ministère de la Recherche Scientifique et Technologique ;
- Ministère de l'Education Nationale ;
- Ministère des Affaires Foncières ;
- Ministère du Transport ;
- 2 Représentant de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) ;
- 2 Représentant des Universités ;
- Représentant du METTELSAT ;
- Représentant de l'INERA ;
- Représentant du Comité Nationale de l'Energie ;
- Représentant du PNUD ;
- Représentant de la Commission de l'Union Européenne ;
- Représentant de l'Ambassade d'Espagne ;
- Représentant de l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne ;
- Représentant de la GIZ ;
- Représentant de l'USAID ;
- Représentant de la JICA ;
- Représentant de l'Ambassade du Royaume Uni ;
- Représentant de la Coordination Nationale du Fonds Vert sur le Climat ;
- Représentant des Peuples Autochtones ;
- Représentant des ONGD-Nationales ;
- Représentant des ONG Internationales de Conservation (WWF) ;
- Représentant des Provinces

5.2. Termes de référence du Directeur National (DP)

Le Directeur National (DP) du projet est mandaté pour superviser le projet au nom du Ministère chargé de la mise en œuvre (MEDD) suivant les limites fixées par le Comité de Pilotage.
La responsabilité essentielle du DP est de s'assurer que le projet produit les résultats spécifiés dans le document du projet, répondant aux critères de qualité et dans le cadre des contraintes de temps et de coûts spécifiques.
Le DP s'assure de l'apport du Gouvernement et sera entièrement responsable auprès du Gouvernement et du PNUD des résultats et produits du projet conformément aux procédures de Modalités d'Exécution Mixte.
Il supervise les activités du projet, approuve les rapports d'activités et valide les dépenses proposées par la coordination, en conformité avec le PTA.

5.3. Termes de référence de la Coordination du projet (CP)

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) est responsable de la mise en œuvre et de la gestion quotidienne du projet. Il est responsable de la mobilisation des consultants nationaux et internationaux et de l'assistance technique à toutes les activités, et l'établissement des synergies avec les autres projets et programmes développés dans les provinces cibles.

L'Unité de Gestion du Projet est responsable de : (i) la préparation et la mise en œuvre des plans de travail et des budgets annuels (PTA), (ii) des relations avec les autorités de tutelle et les autres partenaires, (iii) la cohérence entre les composantes du projet, (iv) la supervision et le suivi d'exécution de l'ensemble des activités du projet. Elle établira un partenariat synergétique avec les climatiques et ceux du développement durable en République Démocratique du Congo ainsi qu'avec tout autre projet dont les interventions sont complémentaires ou affectent les inputs et outputs de ce projet de préparation à la mise en œuvre de la CDN. Elle contribuera à l'harmonisation des approches d'intervention, harmonisation et alignement des activités en vue de faciliter les échanges d'informations, d'expériences et de leçons entre tous les intervenants et autres projets de l'appui mondial sur le climat.

Les Taches sont:

- Préparer des plans de travail annuels et trimestriels ;
- Préparer le budget et les rapports d'activités;
- Préparer des termes de référence (TDR) pour toutes les activités, les intrants et les services;
- Superviser l'identification et la sélection de tous les fournisseurs de services;
- Fournir un appui technique à la mise en œuvre des activités résilientes au climat et créant des co-bénéfices socio-économiques du développement durable. Cela comprend des visites régulières dans les sites et un encadrement sur toutes les activités locales et nationales.
- Fournir un appui technique et des participations directes à toutes les activités de renforcement des capacités et de formation ou sensibilisation au niveau provincial et national.
- Préparer des documents d'orientation appropriés si nécessaire;
- Favoriser les synergies entre les activités au niveau des sites, ainsi que la mobilisation et l'implication effective de tous les acteurs et tous partenaires dans la mise en œuvre du projet ;
- Organiser et assurer la mise en œuvre harmonieuse de toutes les réunions du comité de pilotage des groupes techniques d'experts en énergie, foresterie et agriculture ;
- S'assurer que les membres sont informés de tous les rapports importants sur une base régulière ;
- Superviser la diffusion de bonnes pratiques et des outils de sensibilisation à produire;
- Concevoir et mettre en œuvre les plans de communication et de suivi et évaluation;
- Superviser les activités de communication: site web, bulletins, dépliants, communiqués de presse, etc.;
- Veiller à l'application des procédures de gestion financière selon la modalité d'exécution mixte et en conformité avec les exigences du PNUD;
- Faciliter et organiser les audits et contrôles ponctuels toutes les fois que c'est nécessaire;

Recrutement

L'unité de Gestion du Projet sera composée d'un Coordonnateur national du projet, d'un Assistant Administratif et Financier, et d'un(e) Chargé de communication.

Les Consultants nationaux et un consultant international appuieront la coordination. Le projet développera des protocoles d'entente avec les services de vulgarisation, sensibilisation et des ONG.

5.4. Termes de référence du Coordonnateur National du Projet (CNP)

Sous la supervision du Secrétaire Général à l'Environnement et Conservation de la Nature, et du Directeur du Développement Durable, le Coordonnateur National du projet est chargé d'assurer la coordination des activités du projet.

Ses principales tâches sont les suivantes :

- coordonner et planifier les activités du projet et assurer le suivi des progrès au regard des critères de qualité initiaux;
- coordonner et assurer la gestion et le suivi des activités planifiées et budgétisées dans le document du projet conformément au plan de travail et les mettre à jour si nécessaire ;
- assurer le suivi des ressources et des dépenses afin de garantir la fiabilité des rapports financiers ;
- préparer les rapports d'avancement du projet par rapport aux activités planifiées et soumettre le rapport au Comité de pilotage, à l'assurance du Directeur National du projet;
- assurer la gestion et le suivi des risques du projet initialement identifiés, mettre à jour les risques et problèmes à l'appréciation du comité de pilotage pour la possibilité de prendre action, si nécessaire ;
- Préparer les rapports de la revue annuelle et de l'année suivante et soumettre au comité de pilotage du projet ;
- mobiliser les biens et services pour les activités du projet, y compris la rédaction des TDR et cahiers de charge ;
- préparer le rapport annuel de performances (APR)/Revue de la mise en œuvre du projet (PIR) ;
- préparer le PTA pour l'année suivante, ainsi que les plans trimestriels si nécessaire ;
- Mettre à jour le module de gestion du projet Atlas, si un accès externe est disponible ;
- coordonner l'élaboration des Termes de Références des différentes parties contractantes du projet ;
- fournir l'assistance et l'encadrement nécessaires aux consultants et parties contractantes au projet ;
- préparer des notes techniques pour informer le comité de pilotage et autres acteurs ;
- assurer la revue des documents produits par les consultants et s'assurer de leur diffusion aux différents membres du comité de pilotage ;
- encourager et développer les synergies avec les autres projets et programmes ;
- exécuter toute autre tâche demandée par le Comité de pilotage conformément à son mandat.

Qualifications minimum exigées :

- Titulaire d'au moins un Diplôme de licence en sciences ou en gestion des ressources naturelles ou sciences connexes.
- 5 ans d'expérience professionnelle au minimum dans des projets de développement ;
- Au moins 2 ans d'expérience comme responsable de grandes équipes ;
- Expérience confirmée dans la conduite et la gestion de projets complexes.
- Expérience réussie dans la gestion de budget, personnel, dans la production de rapport à grande échelle pour des projets financés par des partenaires techniques et financiers ;
- Connaissance approfondie des théories, concepts et pratiques de gestion de projet, le développement de processus et de mise en œuvre ;
- Excellentes compétences en communication écrite et orale, en techniques de négociation et en conseil ;
- Compétences en analyse, planification stratégique, organisation, management des ressources pour mener à bien la problématique des projets ;
- Capacité à motiver, influencer et collaborer avec les autres ;
- Aptitude à établir des relations de travail positives avec les communautés locales, les représentants du gouvernement et les autres parties prenantes au projet ;
- Expérience de terrain dans des environnements précaires comportant certains défis logistiques ;
- Bon usage du français c et de l'anglais parlés et écrits ;
- Une bonne maitrise et connaissances sur les défis environnementaux et climatiques de l'heure surtout dans l'atténuation des GES ;
- Démontrer une habileté à établir et à maintenir des relations humaines et interprofessionnelles solides et fiables.

5.5. Termes de référence de l'Assistant Administratif et Financier (AAF)

Sous la supervision du Secrétaire Général à l'Environnement et Conservation de la Nature, du Directeur du Développement Durable et du Coordonnateur National du Projet de Préparation à la Mise en Œuvre de la CDN, l'Assistant Administratif et Financier est chargé d'assurer la coordination des activités relatives à la gestion administrative et financière du projet. Ses principales tâches sont les suivantes :

- préparer et soumettre les rapports financiers du projet au PNUD sur une base trimestrielle et annuelle;
- produire et mettre à jour le plan de travail budgétisé et assurer le contrôle de la révision budgétaire du projet ;
- établir des procédures de contrôle des documents;
- assurer la responsabilité des tâches de gestion financière ;
- fournir un appui dans l'utilisation d'Atlas pour le suivi et le reportage ;
- superviser tous les fonds destinés aux experts techniques, sur terrain, dans les sites et aux prestataires des services ;
- évaluer et proposer les voies et moyens d'actualisation des outils de travail mis à la disposition des Services chargés de la Gestion Financière, à savoir : des règles de Gestion Financière ; des

manuels d'organisation et de gestion; des manuels de passation de marchés; des procédures et systèmes comptables et financiers ;

- s'assurer de la pertinence des causes des lacunes et faiblesses de ces outils de travail et veiller à la mise en place d'amendements et améliorations jugées nécessaires pour la bonne gestion financière du projet ;
- appuyer à la sélection et à la mise en place d'un système de gestion financière, à son fonctionnement et la formation du personnel local et à son utilisation ;
- développer et mettre en place un système de contrôle interne financier, de conseils et d'assistance en gestion des composantes du projet ;
- développer et mettre en place un système de préparation et de suivi budgétaire avec les tableaux de bord correspondants ;
- s'assurer que les services comptables sont organisés de façon rationnelle en vue de produire à temps et avec qualité les informations de gestion requises pour les nécessités de gestion ;
- rationaliser les financements des opérations et éviter les dépassements en s'assurant de la mise en place et l'exploitation des tableaux de bord automatisés ;
- faire le suivi des comptes du projet en banques ;
- préparer les demandes de paiement ;
- exécuter toute autre tâche demandée par le coordination nationale conformément à son mandat ;
- contribuer à la gestion du personnel du projet et à la mise en œuvre de leurs contrats de service
- Superviser le secrétariat et l'organisation des réunions du projet ;
- et organiser les ateliers et réunions des experts techniques en foresterie, energie et agriculture
- assurer le classement et le maintien des dossiers ;
- fournir un appui dans l'utilisation d'Atlas et la préparation de paiement;
- tenir une fiche de suivi sur le matériel du projet ;
- assurer la gestion du parc informatique ;
- assurer la planification des achats et l'établissement des registres ;
- procéder à l'identification des fournisseurs en collectant des factures pro forma dans le cadre des achats locaux et tout autre service à effectuer par le projet et mettre en place une base de données fournisseurs;
- assurer le suivi des commandes des fournitures et des équipements ;
- veiller à la bonne exécution des contrats d'entretien et de maintenance du véhicule et des équipements de bureau ;
- tenir à jour la fiche de stock et la fiche de consommation des fournitures ;
- tenir l'inventaire des équipements et mobiliers du projet;
- assurer le suivi des mouvements des équipements et matériels du projet déployés dans les sites;
- assurer les arrangements des voyages de service du personnel, des consultants, des experts et autres personnalités;
- assurer la réception des fournitures et des équipements acquis dans le cadre du projet ;
- appuyer le projet dans la préparation logistique des réunions, ateliers et toute autre activité du projet ;
- rédiger les rapports logistiques périodiques ;
- gérer la petite caisse ;
- exécuter toute autre tâche demandée par la coordination nationale conformément à son mandat.

Qualifications minimum exigées

- Etre détenteur d'un diplôme d'études universitaires du niveau graduat ou licence en économie, finances, comptabilité, administration ou tout autre domaine apparenté ;
- Disposer d'une bonne expérience d'au moins 4 ans au poste de responsable administratif et financier dans un projet;
- Une maitrise des règles et procédures PNUD est un atout ;
- Avoir une excellente maitrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power Point) et un logiciel comptable ;
- Avoir une excellente maitrise du français, oral et écrit ;
- Etre en mesure de travailler de manière autonome, et de chercher pro-activement des solutions aux difficultés rencontrées ;
- Démontrer un engagement professionnel dans l'ensemble des tâches liées à sa fonction ;
- Disposer de connaissances avérées dans le domaine des changements climatiques et particulièrement sur la résilience et la réduction de la vulnérabilité des communautés face aux risques climatiques est un atout ;
- Démontrer une habileté à établir et à maintenir des relations humaines et interprofessionnelles solides et fiables.

5.6. Termes de référence des Equipes Techniques d'Experts en Foresterie, Energie et Agriculture

Le travail sera conduit par le biais d'une série de consultations techniques et stratégiques pilotées par le Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD), à travers ses Directions de Développement Durable (DDD). Ces consultations devront rassembler différents profils d'acteurs intervenant dans le secteur forestier, de l'agriculture et de l'énergie, réunis dans le cadre d'une Plateforme Technique de Concertation (PTC).

La PTC est chargée d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des interventions du processus de mise en œuvre des activités ainsi que du suivi. La PTC assure ainsi un rôle de coordination des concertations entre les parties prenantes, pour assurer l'harmonisation méthodologique, le suivi et l'évaluation des politiques, des interventions et des activités dans le cadre de la mise en œuvre.
La PTC est composée des délégués de la DDD, du secteur public (au moins 8), du secteur privé (1), des ONG, (1), du monde académique ou scientifique (1) et des medias (1). Chaque groupe ne peut dépasser 15 membres.

Les autres parties prenantes à la PTC sont constituées de différents partenaires techniques du MEDD, des porteurs de projets REDD+, ainsi que des représentants des universités et des centres de recherche.

Ces groupes fonctionneront au sein des Ministères Techniques dont celui de l'Environnement pour la Foresterie) ; au Ministère de l'Agriculture pour le groupe Technique Agriculture ; et au Ministère de l'Energie pour le groupe technique en énergie.

Ils seront appuyés par l'unité de coordination du projet de préparation à la CDN et la division en charge des changements climatique du MEDD.

Annexe VI: Clauses spéciales

Calendrier des paiements du PNUD et détails des comptes bancaires.

La valeur du paiement, si elle est faite dans une monnaie autre que le dollar des États-Unis, est déterminée en appliquant le taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date de paiement. Dans le cas où il y a un changement dans le taux opérationnel des Nations Unies en vigueur avant la pleine utilisation du paiement fait par le PNUD, la valeur du solde des fonds encore détenus à ce moment sera ajustée en conséquence. Si, dans un tel cas, une perte de la valeur du solde des fonds est enregistrée, le PNUD en informe le gouvernement en vue de déterminer si celui-ci pourra fournir tout autre financement. Si un tel financement supplémentaire n'est pas disponible, l'assistance à fournir au projet peut être réduite, suspendue ou résiliée par le PNUD.

Le calendrier des paiements ci-dessus tient compte de l'exigence que les paiements seront effectués avant la mise en œuvre des activités prévues. Il peut être modifié pour être compatible avec l'avancement de l'exécution du projet.

Le PNUD reçoit et administre le paiement en conformité avec les règlements, règles et directives du PNUD. Tous les comptes et états financiers sont exprimés en dollars des États-Unis.

Si des augmentations imprévues des dépenses ou des engagements sont attendues ou réalisées (que cela soit dû à des facteurs inflationnistes, la fluctuation des taux de change ou des événements imprévus), le PNUD soumet au gouvernement en temps opportun une évaluation supplémentaire indiquant le financement qui sera nécessaire. Le gouvernement doit faire tous ses efforts pour obtenir les fonds supplémentaires nécessaires.

Si les paiements visés ci-dessus ne sont pas reçus conformément au calendrier de paiement, ou si le financement supplémentaire est requis conformément au paragraphe ci-dessus ne peut pas venir du gouvernement ou d'autres sources, l'aide à fournir au projet en vertu du présent Accord peut être réduite, suspendue ou résiliée par le PNUD.

Tout revenu d'intérêt attribuable à l'apport est crédité au compte du projet du PNUD et doit être utilisé conformément aux procédures établies du PNUD.

La propriété des équipements, fournitures et autres propriétés financés par la contribution sont dévolus au PNUD. Les questions relatives au transfert de propriété par le PNUD doivent être déterminées conformément aux politiques et procédures pertinentes du PNUD.

La contribution est soumise exclusivement aux procédures d'audit externe-interne et prévues dans les règlements financiers, règles et directives du PNUD.

Annexe VI. Liste des Abréviations et Acronymes

AND	: Autorité Nationale Designée du Fonds Vert Climatique
BMU	: Ministère Allemand de l'Environnement, Sécurité Nucléaire et Développement Durable
CCNUCC	:Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN	: Contribution Déterminée au niveau National, NDC en anglais
CE	; Commission Européenne
CPDN	: Contribution Prévue Déterminée au niveau National = INDC en anglais
COP21	: Conference of Parties ou CdP = Conférence des Parties N°21 en francais
FEM	: Fonds pour l'Environnement Modial ou GEF en anglais
FIP	: Forest Investment Programme ou Programme d'Investissement Forestier, en français
FVC	: Fonds Vert Climatique ou Green Development Fund, en anglais
GEF	: Global Environment Fund ou Fonds pour l'Environnement Mondial en français
GES	:Gaz à Effet de Serre ou GHG = Green House Gases
IKI	: Initiative Internationale sur le Climat d'Allemagne ayant créé un Cluster
INDC	: Intended National Determined Contribution ou CPDN en français
LECB	: Low Emission Development Capacity, une initiative du PNUD couvrant 20 pays du monde en développement entre 2012 et 2017, y compris la RDC, pour appuyer les NAMAs et le Développement Sobre en Carbone
LEDS	: Low Emission Development Strategy ou Stratégie de Développement Sobre en Carbone, en français
MDP	: Mécanisme du Développement Propre
MEDD	: Ministère de l'Environnement et Développement Durable
NAMA	: Mesure Nationale Appropriée d'Atténuation
NDC	: Nationally Determined Contribution ou Contribution Déterminée au niveau national, CDN, en français
ODD	: Objectifs du Développement Durable
PANA	: Programme d'Action National d'Adaptation au changement climatique
PANA-AFE	: Programme d'Action National d'Adaptation – Femmes et Enfants
PIF	: Programme d'Investissement Forestier, PIF, en anglais, ou 3e phase REDD+
PI-REDD	: Programme d'Investissement REDD
PMA	: Pays Moins Avancé ou LDC = Least Developed Countries, en anglais
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement (UNDP)
RDC	: République Démocratique du Congo
UNDP	: United Nations Development Programme ou PNUD en français
PNEFEB	: Programme National sur l'Environnement et la Biodiversité de la Banque Mondiale en RDC
PNIA	: Programme National d'Investissement Agricole
PPO	: Planification de Projets par Objectifs
REDD+	: Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts
SE4All	: Sustainable Energy for All ou Energie Durable pour Tous, en français